

2013

La République, « Fille Aînée de l'Église »? : la morale républicaine de l'école laïque du XIXe siècle et ses racines catholiques

Elizabeth Yazgi
eyazgi@wellesley.edu

Follow this and additional works at: <http://repository.wellesley.edu/thesiscollection>

Recommended Citation

Yazgi, Elizabeth, "La République, « Fille Aînée de l'Église »? : la morale républicaine de l'école laïque du XIXe siècle et ses racines catholiques" (2013). *Honors Thesis Collection*. 133.
<http://repository.wellesley.edu/thesiscollection/133>

This Dissertation/Thesis is brought to you for free and open access by Wellesley College Digital Scholarship and Archive. It has been accepted for inclusion in Honors Thesis Collection by an authorized administrator of Wellesley College Digital Scholarship and Archive. For more information, please contact ir@wellesley.edu.

La République, « Fille Aînée de l'Église »? : la morale républicaine de l'école laïque du
XIX^e siècle et ses racines catholiques

Elizabeth A. Yazgi

Une thèse soumise au Département de français
Wellesley College

Submitted in Partial Fulfillment of the Prerequisite for Honors in the French Department

avril 2013
© 2013 Elizabeth Yazgi

Table des Matières

Remerciements	3
Introduction générale	4
Chapitre 1. La Mise en place du clivage: La République contre l'Église aux XVIII ^e et XIX ^e siècles.....	10
Chapitre 2. L'École du XVII ^e au XIX ^e siècle: la formation catholique à la scolarisation républicaine.....	33
Chapitre 3. La Morale catholique de la III ^e République: les manuels scolaires de l'école républicaine et leurs fondements chrétiens.....	52
Conclusion générale	89
Bibliographie	94

Remerciements

En préambule à ce mémoire, je souhaite remercier les personnes qui m'ont aidé à finaliser ce projet.

Tout d'abord, je tiens à remercier ma directrice de thèse, Madame Venita Datta, qui a sans relâche lu et corrigé mes brouillons et m'a ainsi appris la méthode de l'analyse historique. Ce travail aurait été encore plus difficile sans sa patience, sa compréhension et surtout son enthousiasme pour l'histoire française.

Je tiens aussi à remercier Madame Hélène Bilis, qui m'a conseillée et m'a orientée vers les démarches à suivre pour accomplir ce projet et qui de plus m'aidait à maîtriser la langue française pendant tout mon cursus universitaire.

Je voudrais également remercier Madame Catherine Masson de sa direction lors de mon premier séjour en France. Elle m'a encouragée à poursuivre mes recherches dans les bibliothèques d'Aix-en-Provence, et, sachant toujours que je pouvais faire mieux, a fait de moi une battante !

J'adresse également mes remerciements au Professeur Pierre Langeron, Maître de conférences à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, pour son aide précieuse et pour son temps l'été 2012. Il m'a permis de voir les différentes nuances de la laïcité française et m'a transmis des références essentielles à la formulation de ma problématique. C'était bien un luxe de pouvoir consulter un expert dans le domaine qui répondait avec enthousiasme et clarté à toutes mes questions.

J'adresse aussi une pensée particulière à ma chère amie Marie Magrit, assistante de langue française à Wellesley College pendant l'année scolaire 2012-2013. Grâce à nos longues discussions sur les différences entre nos deux pays et l'affirmation que parler avec un accent n'est pas la fin du monde, j'arrive à m'exprimer avec plus de fluidité, et moins de peur, dans cette si belle langue. Merci de ta disponibilité et de ton aide perpétuelles.

Ce travail n'aurait pu aboutir sans l'encouragement et le réconfort de ma sœur, qui était toujours à l'écoute autour de mille tasses de café, et de ma mère, qui savait me rassurer avec tant de petits mots de sagesse.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance au Département de français de Wellesley College, qui a été si généreux avec moi dès le début, m'accordant la bourse Nathalie Buchet afin de rester en France et mener des recherches et se montrant toujours intéressé par mon travail.

Introduction générale

Lors de la rentrée scolaire du mois de septembre 2012, le ministre de l'Éducation nationale Vincent Peillon, a déclaré que « Le redressement de la France doit être un redressement matériel mais aussi intellectuel et moral. »¹ A cette fin, il a envisagé « la refondation de l'école républicaine » avec l'instauration des cours de morale laïque à la rentrée scolaire de l'année 2013. Ce discours, prononcé immédiatement après l'élection de François Hollande, le 24^e président de la République française, doit orienter non seulement la France d'aujourd'hui mais aussi celle de l'avenir et donc mérite notre attention. Certes, il faut se poser la question : d'où vient cette notion de « l'école républicaine » et en quoi consiste-t-elle ?

Bien qu'ils portent sur l'avenir, les mots du ministre font écho à un passé récent, au cours duquel la France se trouvait également à la recherche « d'un redressement moral » : la fondation de la III^e République en 1870.² Après sa défaite dans la guerre franco-prussienne quatre ans plus tôt, la nation française tente de transformer sa perte en victoire morale et idéologique. Cette situation suscite des disputes parmi ceux qui veulent combler le vide politique et voir renaître une France vaincue. Faisant ainsi, ce projet renouvelle le conflit des « deux France », ancien combat qui oppose deux autorités politiques, l'État républicain et l'Église catholique. Cette opposition entre ces deux entités qui rivalisent pour obtenir la mainmise politique n'est d'aucune façon propre à la fin du XIX^e siècle, car elle marque l'histoire politique et religieuse françaises depuis la Révolution de 1789. En effet, la puissance de l'Église dans la société fait que les

¹ Vincent Peillon, « Vincent Peillon pour l'enseignement de la “morale laïque” », *L'Express*, le 2 septembre 2012, http://www.lexpress.fr/actualite/politique/vincent-peillon-pour-l-enseignement-de-la-morale-laique_1155535.html.

² Il faut une précision: tandis que la République est proclamée le 4 septembre 1870, après la défaite de Sedan, la Constitution n'est votée qu'en 1875.

mœurs, le dogme et les principes catholiques font partie intégrante de la culture française et par-dessus tout du système scolaire depuis trois siècles.

Lors de la naissance de la III^e République, les dirigeants de ce régime considèrent cette emprise ecclésiastique comme un obstacle à la souveraineté étatique et poursuivent une politique d'*anticléricisme*, c'est-à-dire d'hostilité à toute influence ecclésiastique, afin de s'établir. En concevant l'élimination de l'Église de la sphère publique, les républicains envisagent alors *la laïcité*, la séparation des Églises et de l'État. Tandis que celle-ci n'est établie qu'en 1905, la gauche prend des mesures pour diminuer l'influence du catholicisme dans la société. Notamment, l'école, en tant qu'institution qui doit former de nouvelles générations, est impliquée dans cette question. Même si elle était autrefois le domaine incontesté de l'Église où les enfants apprenaient leur catéchisme, la gauche espère faire d'elle « le sanctuaire de la laïcité » où les jeunes citoyens étudient « la morale républicaine » dont Peillon fait l'éloge dans son discours de 2012.³ Dans ce but, Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique sous la présidence du républicain Jules Grévy, fait voter une série de lois éponymes qui établissent la gratuité, l'obligation et la laïcité scolaire en 1881 et 1882. Cette « laïcisation » de l'institution scolaire implique le remplacement d'une pédagogie catholique par des programmes scolaires dépouillés de toute référence religieuse.

Afin de s'apercevoir comment et dans quelle mesure les républicains estiment que la morale républicaine se différencie de la tradition catholique, il est essentiel de comprendre sa nature précise. La définition qu'en donne le fondateur de l'école laïque, Jules Ferry, dans sa « Lettre aux instituteurs » du 17 novembre 1883 est illustrative à cet égard. Dans son adresse, il parle directement aux nouveaux instituteurs laïques qui doivent désormais instruire les Français :

³ René Rémond, *L'invention de la laïcité: De 1789 à demain* (Paris: Bayard, 2005), 48.

J'ai dit que votre rôle, en matière d'éducation morale, est très limité. Vous n'avez à enseigner, à proprement parler, rien de nouveau, rien qui ne vous soit familier comme à tous les honnêtes gens... Il est impossible que vous voyiez chaque jour tous ces enfants qui se pressent autour de vous, écoutant vos leçons, observant votre conduite, s'inspirant de vos exemples, à l'âge où l'esprit s'éveille, où le cœur s'ouvre, où la mémoire s'enrichit, sans que l'idée vous vienne aussitôt de profiter de cette docilité, de cette confiance, pour leur transmettre, avec les connaissances scolaires proprement dites, les principes mêmes de la morale, j'entends simplement cette bonne et antique morale que nous avons reçue de nos pères et mères et que nous nous honorons tous de suivre dans les relations de la vie... Vous êtes l'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant du père de famille : parlez donc à son enfant comme vous voudriez que l'on parlât au vôtre ; avec force et autorité, toutes les fois qu'il s'agit d'une vérité incontestée, d'un précepte de la morale commune.⁴

La morale de l'école laïque est donc définie comme « rien de nouveau », quelque chose de familier, une « bonne antique morale » partagée par tous et que Ferry distingue d'une « morale catholique ». Cette suggestion de Ferry soulève des questions prépondérantes. Dans le contexte de l'anticléricalisme de la III^e République, quel est le rapport entre l'enseignement religieux et la morale surtout essentielle au développement de la France républicaine ? Quel est l'effet de ce combat historique sur le processus de laïcisation scolaire ainsi que sur la mémoire de cette étape fondamentale dans l'histoire de la République française ? Plus précisément, une opposition entre les deux morales existe-t-elle en réalité ? Sinon, d'où vient cette idée reçue d'un enseignement catholique du passé et une nouvelle « morale laïque » ?

De nombreuses études ont essayé de saisir la signification de cette « morale », dans le contexte plus large de la politique religieuse de la France aussi bien que dans celui de sa politique scolaire. Sans aucun doute, il existe un corps inépuisable d'études menées sur l'histoire religieuse et sur la laïcité française, par Gérard Cholvy, Yves-Marie Hilaire, René Rémond, Philippe Boutry et Jean Baubérot, dont les œuvres sont célèbres. De même, Eugen Weber, Sarah

⁴ Jules Ferry, « Lettre Aux Instituteurs, » dans *Ferry, Jaurès, Briand: Aux origines de la loi de 1905*, présentation de Joël Roman (Paris : Hachette Littératures, 2005), 9.

Ann Curtis, Mona Ozouf, Antoine Prost et Linda L. Clark ont produit des survols de l'histoire scolaire française qui traitent de son contexte politique et du contenu de l'enseignement lors des changements ferrystes du XIX^e siècle. Même des œuvres littéraires, telles que *La gloire de mon père* de Marcel Pagnol et *L'Enfant* de Jules Vallès, touchent le sujet de la transformation du système éducatif. Ces études mettent en relief la nature intense des débats qui entourent le passage des lois Ferry, la férocité de la lutte anticléricale et l'enracinement du catholicisme dans le système scolaire français d'avant la III^e République.⁵

Tout compte fait, ces analyses historiques donnent lieu à penser que la morale républicaine ne tranche pas aussi nettement sur les principes et la pédagogie chrétiens autant que le maintiennent Ferry et d'autres républicains. Cependant, les textes des programmes scolaires ne sont que rarement au centre de ces études. Mais c'est sur ces manuels qu'il vaut mieux se pencher afin de comprendre les changements que subit l'école à la fin du XIX^e siècle. Alors, nous tâcherons de répondre à ces grandes questions par le moyen d'une analyse textuelle des manuels scolaires en usage avant et après la laïcisation scolaire. Nous n'ignorons pas pour autant les faits historiques qui donnent naissance à l'instauration de l'école laïque. Certes, en

⁵ Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine: 1880/1930* (Tome 2), sous la direction de Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire (Toulouse: Éditions Privat, 1986) ; René Rémond, *L'invention de la laïcité: De 1789 à demain* (Paris: Bayard, 2005) ; Philippe Boutry et André Encrevé, *Vers la liberté religieuse: La séparation des Églises et de l'Etat. Actes du colloque organisé à Créteil les 4 et 5 février 2005 par l'Institut Jean-Baptiste Say de l'Université Paris XII-Val-de-Marne* (Bordeaux: Éditions Bière, 2006) ; Jean Baubérot, *Histoire de la Laïcité en France* (Paris : PUF, 2000); Eugen Weber, *Peasants into Frenchmen: the modernization of rural France, 1870-1914* (Stanford: Stanford UP, 1976) ; Sarah Ann Curtis, *Educating the Faithful: Religion, Schooling, and Society in Nineteenth-Century France* (DeKalb: Northern Illinois University Press, 2000) ; Mona Ozouf, *L'École, l'Église et la République, 1871-1914* (Paris: A. Colin, 1963); Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967* (Paris: Armand Colin, 1968) ; Linda L. Clark, *Schooling the Daughters of Marianne : Textbooks and the Socialization of Girls in Modern French Primary Schools* (Albany : SUNY Press, 1984) ; Marcel Pagnol, *La Gloire de mon père* (Monte Carlo: Éditions Pastorelly, 1957) ; Jules Vallès, *L'Enfant* (Paris: Pascal, 1974).

intégrant à notre analyse un survol du conflit politique entre l'Église et l'État, nous placerons notre discussion dans son contexte en même temps que nous soulignerons le rapport entre des développements politiques et l'évolution du contenu scolaire.

Aussi à noter est l'étendue thématique et chronologique du projet. Afin d'aborder un tel sujet, il est essentiel de bien comprendre le développement et la nature des batailles anticléricales ainsi que les perspectives des catholiques et des républicains. Toute aussi importante reste la contextualisation de la scolarité française. Vu l'envergure de ces sujets, le champ chronologique se bornera à la Séparation des Églises et de l'État en 1905, ce qui reste en quelque sorte le point culminant de la politique anticléricale qui caractérise le début de la III^e République. Quoique ce projet fasse référence, et même résume, la situation des époques antérieures, il se concentre sur les débuts de la III^e République pour des raisons pratiques mais aussi parce que cette période, dans l'historiographie aussi bien que dans la mémoire française, est profondément marquée par la lutte anticléricale.

La place du concept de la laïcité dans cette analyse doit aussi être clarifiée. Bien qu'elle sous-tende la thématique de cette discussion, nous n'examinerons pas la laïcité en soi. Il convient pourtant de s'attarder sur la définition du terme pour voir l'utilité d'une telle approche. Vaste sujet, elle a plusieurs racines et une définition nuancée. De fait, le terme comprend trois éléments: la neutralité de l'État en matière religieuse, la liberté des cultes et la liberté de conscience.⁶ Certes, nous n'avons ni le temps ni l'espace pour entamer le développement théorique d'un sujet aussi compliqué, ni son application à chaque aspect de la vie publique. La discussion se focalisera plutôt sur la laïcisation du système scolaire sous l'angle de l'anticléricisme. Comme nous l'avons noté, celui-ci constitue l'hostilité contre l'Église, et reste

⁶ Jean Baubérot, *Histoire*, 4.

donc bien distinct de la *laïcité*, qui est la neutralité de l'État en matière religieuse. Établie dans le contexte d'anticléricalisme, la laïcité a une autre fin. La question des continuités et des différences entre la morale républicaine et la doctrine catholique sera donc examinée sous l'angle de la lutte classique qui oppose la droite catholique à la gauche républicaine. En d'autres termes, nous nous attacherons aux effets de la politique étatique d'hostilité, et non pas de neutralité, sur l'évolution des textes mêmes de l'école.

Cette analyse historique tentera de clarifier ces enjeux en trois chapitres. A éclairer d'abord est la nature des formes et les moments concrets de l'anticléricalisme qui colorent l'histoire politique française. Le premier chapitre traitera alors des atteintes des républicains révolutionnaires au prestige et à l'intégrité ecclésiastique. Il résumera ensuite les principaux événements qui marquent les relations turbulentes entre les républicains et les catholiques pendant la III^e République : les défis de la guerre franco-prussienne et la Commune de 1871, le passage des lois Ferry en 1881-1882, le Ralliement en 1892 et la Séparation des Églises et de l'État en 1905. Ce contexte politique nous permettra de saisir l'âpreté de la division politique qui doit nécessairement avoir des répercussions sur l'école laïque. Afin d'apprécier la portée des changements ferrystes, le deuxième chapitre présentera un bref survol historique de l'école, y compris de la structure administrative scolaire et des matières d'enseignement du temps de l'Ancien Régime jusqu'au passage des lois Ferry. En se basant sur ce contexte, le troisième chapitre juxtaposera les manuels catholiques qui datent d'avant 1881 aux manuels républicains en usage à l'école laïque. De cette manière, l'analyse visera à mettre en évidence l'essentiel de la morale républicaine et les conséquences de l'anticléricalisme pour la laïcisation scolaire.

Chapitre 1

La Mise en place du clivage: La République contre l'Église aux XVIII^e et XIX^e siècles

La laïcisation scolaire, le but des « Lois Ferry » de la fin du XIX^e siècle, s'inscrit dans une tradition républicaine opposée à l'influence de l'Église catholique sur la société civile française. Cette opposition, à la base une lutte de pouvoir, se manifeste dans une politique républicaine d'anticléricalisme. A son tour, celle-ci obscurcit le fait que la morale républicaine de l'école laïque soit enracinée dans des principes chrétiens. Afin de comprendre ce processus, il faut analyser la mise en place de cette opposition fondamentale, ce qui sera le sujet de ce chapitre. Dans un premier temps, nous nous attacherons aux origines de ce conflit lors de la Révolution française de 1789. En deuxième lieu, nous nous pencherons sur la fondation de la III^e République à la suite de la défaite française dans la guerre franco-prussienne en 1870 et la guerre civile de la Commune l'année suivante. Cette partie examinera également la trêve chancelante entre les Républicains et la droite catholique pendant le Ralliement (1892) et le développement de la politique anticléricale qui marque la laïcisation de l'école (1881-1886) et l'Affaire Dreyfus (1894-1906). Finalement, nous aborderons la Séparation des Églises et de l'État en 1905, l'évènement qui cristallise la division historique entre la France républicaine et la France catholique.

L'affrontement entre l'Église et l'État qui engendre l'idée d'une relation antithétique entre le républicanisme et le catholicisme voit le jour au moment de la Révolution de 1789 et la fondation de la Première République en 1792. Quand les révolutionnaires établissent une monarchie constitutionnelle à la fin du XVIII^e siècle, ils mettent fin au lien étroit entre la

monarchie et l'Église catholique. En effet, une série de mesures sape les ressources financières, l'indépendance et le pouvoir de ce qui était autrefois le premier, et le plus riche, des « trois états ». La « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » de 1789, un « fruit pourri » selon le Pape Pie VI, supprime la notion de droit divin, ainsi menant à une « désacralisation du pouvoir ».⁷

L'article III de ce document exprime bien cette même notion : « Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »⁸ En outre, l'article X (« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi ») introduit la tolérance religieuse et diminue ainsi la mainmise spirituelle de l'Église catholique sur les Français. Arracher aux religieux toute influence sur le corps politique est également réduire la puissance de l'Église, faisant place à la fondation de la Nation révolutionnaire et républicaine. De cette manière, une opposition ecclésiastique-étatique s'établit et se manifeste plus précisément en termes d'une lutte politique.

Pourtant, l'Assemblée Nationale ne s'arrête pas à une délimitation abstraite et théorique de la place du culte catholique. En 1790, elle saisit les biens ecclésiastiques au nom de la nation, ce qui fait que le gouvernement devient responsable financièrement des cultes et en vient ainsi à exercer beaucoup d'influence sur eux.⁹ Mais l'indication la plus évidente reste « La Constitution civile du clergé » (1790), un effort flagrant pour dépouiller l'Église de son autorité et de sa

⁷ Jean Baubérot, *Histoire de la Laïcité en France* (Paris : PUF, 2000), 110, 11, 8.

⁸ « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, » Version mise à jour en 1998, <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/dudh/1789.asp>.

⁹ *Encyclopédie contributive Larousse en ligne*, « Révolution française », accédé le 23 octobre 2012, http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/R%C3%A9volution_fran%C3%A7aise/140733; Baubérot, *Histoire*, 10 ; Précisons néanmoins que le haut clergé accepte cette confiscation, à condition que l'État s'occupe de l'entretien des religieux.

puissance. Celle-ci fait des ecclésiastiques des fonctionnaires du gouvernement que le peuple élit démocratiquement. De cette façon, l'État domine le religieux, démolissant la structure hiérarchique catholique et divisant les ecclésiastiques en deux camps, au moins : des « réfractaires » qui refusent de prêter serment à la République, et des « constitutionnels » qui y consentent. Ces changements aboutissent à la construction d'une nouvelle nation.

Les mesures qui suivent ce heurt contre le clergé témoignent de l'anticléricalisme virulent du nouvel ordre : la proscription des vœux monastiques (1790), la légalisation du divorce (1792), l'instauration du calendrier républicain remplaçant les fêtes catholiques et les références au Christ avec une organisation différente du temps (1793) et la profanation des lieux de culte. L'historien Michel Vovelle note bien la violence de tels actes : la promenade dans toute la France de « l'âne mitré » revêtu d'habits sacerdotaux, des mariages forcés des prêtres, et les autodafés d'art religieux et même des meubles d'églises.¹⁰ De telles actions mènent à l'affaiblissement et au démantèlement de l'Église catholique, et donc elles renforcent la notion d'une dichotomie totale entre le catholicisme et le nouvel État républicain.

A l'époque révolutionnaire, l'essentiel de cette tradition républicaine tourne autour des idées des Lumières du XVIII^e siècle. Les écrits des grands philosophes de cette époque, tels que Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Montesquieu et Condorcet, contribuent en grande partie à l'ensemble de « principes de 1789 » contenu dans la « Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ». La raison, la vertu et la liberté face aux institutions répressives en sont le cœur, aussi bien que le progrès et l'esprit, la notion du contrat social et la primauté du peuple.¹¹ Cet ensemble

¹⁰ Michel Vovelle cite dans Lynn Hunt, « Révolution française et vie privée », dans *Histoire de la vie privée: De la Révolution à la Grande Guerre* (Tome 4), sous la direction de Philippe Ariès et de Georges Duby (Paris: Seuil, 1985), 103.

¹¹ Claude Nicolet, *L'Idée républicaine en France* (Paris : Editions Gallimard, 1982), 57, 63, 64, 75, 76; Dans *L'idée républicaine en France*, Les pensées de Condorcet, surtout dans *l'Esquisse*

de principes nourrit la notion d'égalité, au premier chef en ce qui concerne la question religieuse. A coup sûr, toutes les forces idéologiques de la Révolution qui en émanent, la démocratie directe, le suffrage universel masculin et la souveraineté nationale, vont à l'encontre de la nature hiérarchique de l'Église et alimentent le concept de la liberté religieuse, dont Voltaire fait l'éloge dans son *Traité sur la tolérance* de 1763. Il ne s'agit pas de discorde entre valeurs mais d'un heurt contre l'emprise du catholicisme sur l'âme et la société françaises.¹² Hostile à la structure et à la présence politique prépondérante du catholicisme, la révolution républicaine se sert de la politique anticléricale afin de réaliser ses fins.

Certains historiens soulignent une autre manifestation de cette lutte anticléricale. Lynn Hunt parle des efforts de l'État pour remplacer l'Église dans son propre domaine—la vie privée à la maison et dans la famille. La Commission temporaire de surveillance républicaine de Lyon explique la logique de cette tactique, constatant que « Pour être vraiment républicain, il faut que chaque citoyen éprouve et opère en lui-même une révolution égale à celle qui a changé la face de la France ».¹³ Ainsi donc, les révolutionnaires tentent de chasser l'Église de la sphère privée afin d'assurer son absence de la sphère politique. A la maison, les symboles républicains remplacent les objets religieux—Marianne, la personnification de la République et les autres « déesses de la France républicaine », telles que la Liberté, l'Égalité, la Prospérité et la Victoire se substituent à la Vierge Marie et aux Saints de la tradition catholique sur les tableaux, les statues et la porcelaine. Les sentiments d'une femme catholique témoignent bien de l'étendue de cet empiètement étatique : « Il n'y a pas de despotisme dans aucun gouvernement qui égale le notre... il ne nous est pas permis de chanter,... quand on est endimanchés, pas même de se mettre

d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain et le *Projet sur l'instruction publique* ce dernier pèseraient sur la question scolaire de la fin du siècle suivant.

¹² Nicolet, *L'Idée*, 61, 73.

¹³ Cité dans Hunt, « Révolution », 24.

à genoux. »¹⁴ Par-dessus tout, Hunt met en exergue la légalisation du divorce comme le socle de la déchristianisation de la vie privée. Le divorce efface l'orientation chrétienne de la vie familiale, car il s'agit d'une union nouvellement sanctionnée par l'État et non plus par l'Église, « rivale principale » de l'État en matière domestique. Cet effort de l'État pour extirper l'influence religieuse en s'insinuant dans le domaine traditionnel de l'Église fait partie d'une rivalité politique et ne sert qu'à renforcer l'antinomie du catholicisme et du républicanisme.

Les régimes révolutionnaires successifs mettent en pratique un anticléricalisme même plus rigoureux afin d'affirmer leur autorité, cette fois-ci ne poursuivant pas une simple usurpation de pouvoir mais une timide séparation de l'Église et de l'État. Pendant la période de la Terreur, le décret Cambon de 1794 supprime le budget des cultes. Cela entraîne deux conséquences primordiales: le gouvernement cesse de se mêler du fonctionnement de l'Église catholique en même temps qu'il dépouvoit cette dernière de ses moyens financiers.¹⁵ L'année suivante, le rapport de Boissy d'Anglas accorde le libre exercice de religion et déclare que le gouvernement « n'en salarie aucun ». Ce sont des principes renforcés par la Constitution de 1795 (an III), qui proclame que « Nul ne peut être empêché d'exercer le culte qu'il a choisi » et répète que « Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. »¹⁶

Néanmoins, il faut insister sur le fait que cette séparation s'effondre dans la pratique. Effectivement, la manifestation extérieure de la croyance, les cérémonies et les habits religieux, pour en donner quelques exemples, sont hors la loi. L'ébauche d'une séparation ainsi va de pair avec une haine prononcée du religieux, une situation qui demeure jusqu'au Concordat de 1801. Cet accord entre le Pape Pie VII et Napoléon Bonaparte, deux ans après son coup d'état, stipule

¹⁴ Cité dans Hunt, « La Révolution », 36.

¹⁵ Baubérot, *Histoire*, 16.

¹⁶ « Constitution du 5 Fructidor an III (22 août 1795), » accédé le 23 octobre 2012, <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/constitutions/constitution-de-1795-an3.asp>.

que « La religion catholique est la religion de la grande majorité des Français ». Il est vrai qu'il restaure les relations avec le Pape et l'intégrité institutionnelle de l'Église. Mais, en dernière analyse, le Concordat officialise la domination de l'État sur celle-ci et couronne ainsi l'anticlérisme aigu du tumulte révolutionnaire.¹⁷ A ce titre, il donne à l'État une emprise incontestable sur les religions en en faisant des administrations de l'État, qui, dorénavant, nomme les évêques et subventionne les frais des cultes.¹⁸ Ainsi, à la tombée des régimes révolutionnaires, l'opposition se manifeste encore une fois en termes d'une lutte politique—entre l'État républicain et l'Église catholique. Réside là tout le conflit du siècle suivant, car le Concordat restera en vigueur jusqu'à la Séparation de 1905 et colorera donc nécessairement les rapports politico-religieux de la III^e République.

Le Fondement de la III^e République: La France en guerre et la haine religieuse

Cet antagonisme entre le catholicisme et le républicanisme resurgit avec une violence prononcée à la fin du XIX^e siècle. Deux guerres dévastatrices, celle entre la France et la Prusse en 1870 et la guerre civile de la Commune en 1871, à l'aube de la fondation de la III^e République, engendrent une tension entre les factions conservatrices, généralement favorables à l'Église, et les factions républicaines, qui prônent une politique anticléricale. Dans le sillage de ces conflits, la République et la religion se confrontent à plusieurs reprises.

¹⁷ « Concordat du 23 Fructidor an IX [10 Septembre 1801] régissant la vie religieuse en France signé par Bonaparte 1er consul et le Pape Pie VII, » accédé le 15 novembre 2012, <http://www.roi-president.com/bio/bio-fait-Concordat+de+1801.html>.

¹⁸ Pierre Langeron, « Chapitre 3: La Laïcité, » (cours magistral, l'IEP, Aix-en-Provence, France, avril 2012).

La défaite humiliante de l'armée française dans la guerre franco-prussienne de 1870 et la chute du Second Empire suscitent du mécontentement et de l'agitation à Paris, où l'insatisfaction envers l'Empire et la ferveur républicaine commencent à faire leur chemin. Ne voulant pas admettre la défaite, et ne croyant pas à la faiblesse de la France, les Parisiens se révoltent. Le 4 septembre 1870, un groupe de républicains, composé de Jules Favre, Jules Ferry, Léon Gambetta et Jules Simon, se met à la tête d'une foule populaire pour envahir l'Hôtel de Ville et déclarer la III^e République. L'historien Wolfgang Schivelbusch voit dans cette initiative une reconstitution de la Révolution de 1789, soulignant que même l'appellation l'« année terrible » fait référence au régime de la Terreur. Cette fois-ci, les Parisiens revendiquent la création d'une République, ne cessant de penser aux victoires accomplies pendant la Première République au cours des guerres révolutionnaires.¹⁹ Pourtant, ce républicanisme a des limites, car à la tête du nouveau régime de la Défense nationale préside un monarchiste, le Général Trochu.

Après l'échec des négociations avec l'Empereur de Prusse, ce nouveau gouvernement provisoire essaie de continuer la guerre jusqu'en janvier 1871. A cette date, la France capitule après avoir subi dès septembre 1870 le siège allemand de Paris. Quand l'Assemblée nationale signe un armistice le 28 janvier 1871, elle accomplit le premier d'une série d'heurts au peuple français, surtout aux Parisiens. Effectivement, le républicain conservateur Adolphe Thiers, devenu « chef du pouvoir exécutif de la République française », ratifie au début du mois de mars un traité qui cède l'Alsace et la Lorraine à Bismarck. Ce qui plus est, l'Assemblée nationale promulgue une série de lois qui appauvrit les citoyens de Paris—déjà affamés par le siège et nettement divisés en terme de classes sociales. En grande partie, cette privation et une certaine

¹⁹ Wolfgang Schivelbusch, *The Culture of Defeat : On National Trauma, Mourning, and Recovery*, trans. Jefferson Chase (NY : Henry Holt and Company, 2004), 109.

héroïsation et idéalisation de la République victorieuse de 1789 contribuent aux événements qui suivent: le soulèvement parisien de la Commune.

Le 15 mars, la Garde nationale élit le Comité central qui se déclare la Commune de Paris—une autorité municipale avec le but de se gouverner. Celle-ci avance la notion de la République comme anticléricale et anticatholique, tout en prônant un patriotisme fervent qui se conforme à la tradition de 1789. Toutefois, les Communards ajoutent un nouvel élément : la lutte des classes et la justice sociale pour le prolétariat.²⁰ Le 21 mars 1871, le Comité central déclare dans le *Journal Officiel* que « C'est aux électeurs...de soutenir les décisions du gouvernement, et d'assurer par leurs votes, en nommant des républicains convaincus et dévoués, le salut de la France et l'avenir de la République. »²¹ La souveraineté émane donc du peuple—une notion renforcée par la législation communarde et le penchant anticléricale de la nouvelle autorité. Au premier plan sont l'éducation et l'anticléricisme aussi bien que l'égalité des couches sociales. De manière révélatrice, la Communarde Paule Minck constate que les Parisiens ne peuvent atteindre le bonheur « qu'en se débarrassant de patrons, de riches et de prêtres ».²²

Ces sentiments ne sont pas que de la rhétorique : à l'apogée de l'insurrection, l'archevêque de Paris Georges Darboy est exécuté.²³ Cet esprit anticléricale devient la source de mesures laïcisatrices, comme la séparation de l'Église et de l'État le 2 avril, peu après la

²⁰ Charles Sowerwine, *France Since 1870: Culture, Society and the Making of the Republic* (NY: Palgrave macmillan, 2009), 18.

²¹ « Paris est dans le droit, » *Journal officiel de la Commune de Paris*, 54, le 21 mars 1871, accédé le 23 novembre 2012, <http://fr.scribd.com/doc/58974914/3/Mercredi-22-mars-1871>.

²² Paule Minck citée dans Carolyn J. Eichner, *Surmounting the Barricades: women in the Paris Commune* (Bloomington, IN, 2004), 144-6, dans Sowerine, *France Since 1870*, 20.

²³ Baubérot, *Histoire*, 38.

déclaration de la Commune.²⁴ Les changements dans l'enseignement sont aussi à noter. Une nouvelle commission de l'Enseignement institue la laïcisation de l'école et l'éducation des femmes dans le but de mieux former des républicains dévoués à la France et des mères capables de les élever comme tels. Ici s'esquisse encore une fois une lutte de pouvoir entre les « deux France ». Afin de fonder un régime basé sur le républicanisme dans sa forme la plus pure et radicale, les Communards ont recours à la suppression de l'influence ecclésiastique à l'école. Ce radicalisme se limite pourtant aux environs parisiens et n'est pas épousé au niveau national. Le 21 mai, les soldats du gouvernement national entament la reconquête de Paris dans un court mais choquant épisode de violence surnommé *la semaine sanglante*. Après avoir massacré à peu près trente mille communards et déporté ou arrêté ceux qui demeuraient, le régime de Thiers se lance dans la fondation d'une République conservatrice. Ce qui est important c'est qu'à la fin de la Commune, les monarchistes cléricaux composent la majorité à l'Assemblée nationale.²⁵

Connue sous le nom de l'Ordre Moral, la période entre 1871 et 1875, date de la proclamation officielle de la III^e République avec la Constitution de 1875, se résume par les mots du chef du gouvernement provisoire lui-même, Alfred Thiers: « La République sera conservatrice ou ne sera pas. »²⁶ Le fait que quatre ans séparent la chute de la Commune et la déclaration de la République témoigne de l'espoir d'une restauration de la monarchie. Thiers s'oppose aux monarchistes et doit démissionner en 1873, cédant sa place au royaliste le Maréchal Patrice Mac-Mahon. D'emblée, ce dernier installe des politiciens de droite dans le gouvernement et n'hésite pas à annoncer un retour aux traditions conservatrices : « Avec l'aide de Dieu... nous continuerons l'œuvre de la libération du territoire et l'établissement de l'ordre

²⁴ Sowerwine, *France Since 1870*, 21-22.

²⁵ Ibid., 25-6.

²⁶ J.P.T. Bury et R.P. Tombs, *Thiers, 1797-1877: a political life* (Londres, 1986), 219, 223, dans Ibid., 25-26.

moral dans notre pays. »²⁷ L'avènement de ce nouvel « ordre moral » doit préparer une troisième restauration de la monarchie qui embrasse d'ailleurs « un libéralisme aristocratique et catholique. »²⁸

Incarnant la Contre-Révolution, le gouvernement de Mac-Mahon va à l'encontre de la République, tout en prônant un retour à une politique cléricale qui, selon la droite libérale elle-même est « tirée de l'Écriture sainte ». ²⁹ Cette formule explique bien les autres mesures du régime : la répression de la presse, l'effacement du 14 juillet du calendrier des fêtes et même l'interdiction des statues de Marianne dans les lieux publics. Par la suite, l'Assemblée nationale permet l'érection de la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, un projet que les catholiques prépareraient même avant l'armistice avec la Prusse en 1871 et qui représente la consécration de la France au sacré cœur de Jésus—ancienne dévotion catholique—pour expier les péchés de la patrie.³⁰ Mais la chute de Mac-Mahon avec le retour des républicains au pouvoir dans les années suivantes touche la question religieuse et sert à mettre au point l'antagonisme étatique-clérical.³¹ Les répressions jouent en la défaveur de Mac-Mahon et les Républicains gagnent de plus en plus de terrain, enfin votant la constitution d'une république parlementaire en 1875. Toutefois, une majorité monarchiste et cléricale reste toujours en place. Pendant la Crise du 16 mai, deux ans plus tard, un conflit entre le Pape et l'Italie unifiée déclenchera cette tension entre le régime conservateur pro-Église et les anticléricaux.

²⁷ Cité dans Jean-Marie Mayeur, *Les débuts de la III^e République: 1871-1898* (Paris: Éditions du seuil, 1973), 27.

²⁸ Cité dans Ibid., 27.

²⁹ Cité dans Ibid., 27.

³⁰ Six ans plus tard, la construction de cette église imposante au sommet de la butte de Montmartre, où l'armée de Thiers avait écrasé les Communards, est devenu l'un des symboles les plus importants de l'opposition entre la République et l'Église; Raymond Jonas, *France and the Cult of the Sacred Heart : An Epic Tale for Modern Times* (Berkeley : University of California Press, 2000), 157.

³¹ Mayeur, *Les débuts*, 35.

En restaurant le pouvoir des républicains, les bouleversements politiques des années 1870 instaurent la ligne anticléricale de la III^e République. Prenons comme point de départ le conflit romain de 1877. Ayant perdu Rome aux Italiens en 1870, le Saint-Siège demande le soutien du président Mac-Mahon pour le reconquérir. Le Premier ministre Jules Simon, un républicain conservateur, est contraint de suivre la ligne républicaine tout en respectant la politique cléricale du président. Ses tentatives de modération ne se conforment pas aux constatations de Léon Gambetta, républicain modéré en tête de l'opposition aux monarchistes : « Vous sentez donc, vous avouez donc qu'il y a quelque chose qui a l'égal de l'Ancien Régime, répugne à ce pays, répugne aux paysans de France... C'est la domination du cléricalisme. »³² Suivant cette logique, Simon donne son accord à une loi interdisant les manifestations publiques catholiques et doit démissionner du gouvernement conservateur de Mac-Mahon le 16 mai. Après le départ de Simon, Mac-Mahon nomme un conservateur comme premier ministre et dissout la Chambre des députés, majoritairement républicaine, pour que celle-ci ne vote pas contre lui. Mais les républicains remportent une victoire aux élections législatives le 14 octobre de cette même année. Le 5 janvier 1879, ils gagnent aussi le contrôle du Sénat, ce qui fait que Mac-Mahon est contraint de nommer le républicain modéré Jules Ferry comme premier ministre. Quand ce dernier entame des projets d'épurer le gouvernement de monarchistes cléricaux, Mac-Mahon choisit de démissionner.³³

Léon Gambetta, républicain légendaire dans la mémoire française, définit l'Église comme l'antithèse de la République, la mettant même à l'échelle de la monarchie en termes de son rapport antagoniste avec le républicanisme. En poussant Simon à abandonner le gouvernement

³² Léon Gambetta, « Discours du 4 mai 1877, » cité dans Mayeur, *Les débuts*, 38.

³³ La démission de Mac-Mahon crée un précédent important : le président de la République ne dissout jamais la Chambre des députés, et n'exerce désormais qu'un pouvoir limité.

conservateur pour poursuivre une politique anticléricale, il affirme le besoin de la République de « répugner » le catholicisme presque un siècle entier après la Révolution. A son tour, le consentement de Simon renforce l'incompatibilité apparente entre les catholiques et les républicains. Sous le nouveau premier ministre, Ferry, ces hommes d'état entreprendront l'arrachement du pouvoir ecclésiastique à l'école au tournant du siècle.³⁴

L'École laïque et la République

La laïcisation scolaire figure au premier chef de l'œuvre républicaine ainsi qu'au cœur de la politique anticléricale. Dès 1871, Gambetta réclame la séparation des écoles et de l'Église, ce que Jules Ferry poursuivra comme Ministre de l'Instruction publique de 1879 à 1883.³⁵ Tout d'abord, la loi Camille Sée de 1880 fonde des lycées et des collèges publics de filles. Bien que la législation proscrive l'enseignement religieux dans la salle de classe, elle préserve le service d'une aumônerie pour celles qui veulent poursuivre leur éducation confessionnelle. Suite à cette loi, Ferry lance la législation qui créera l'école obligatoire, gratuite et laïque à la fin de l'année suivante. Dans l'immédiat, celle-ci ne laïcise que les programmes, c'est-à-dire l'interdiction du catéchisme catholique. Ce n'est qu'en 1886 que le gouvernement entame la laïcisation du personnel, à savoir l'expulsion de congréganistes, avec la loi Goblet, reçue avec amertume par la droite catholique. La liberté de conscience devient le maître mot du projet scolaire, mais Jules Ferry souligne aussi un objectif plus pragmatique de l'école laïque : de « préparer à [la France]

³⁴ Sowerwine, *France Since 1870*, 32.

³⁵ Baubérot, *Histoire*, 39.

une génération de bons citoyens ». ³⁶ En d'autres termes, la laïcisation scolaire instaure la neutralité religieuse, mais également remplace l'enseignement confessionnel par une doctrine républicaine dans la salle de classe. La séparation de l'Église et de l'école concrétise par là même la rupture qui se distingue de plus en plus dans l'arène politique et que Ferry conçoit comme étant nécessaire pour le bien de la république française.

La presse républicaine et catholique dévoile avec netteté l'intensification du conflit lors de la sécularisation de l'enseignement public. En 1882, le journal catholique *L'Univers* reproche à la France républicaine la violence antireligieuse que ces changements représentent: « Dans l'école laïque, le crucifix et l'image de la Sainte Vierge ont été enlevés, les pieuses sentences, les préceptes de la morale chrétienne inscrits sur les murs ont été effacés...il faut maudire ce jour d'innovation funeste...jusqu'à ce que le mépris...nous délivre de la République. » ³⁷ Renversant la célèbre déclaration de Gambetta, « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! », le journaliste catholique dépeint le républicanisme comme l'adversaire à craindre. En même temps, son cri pour la « délivrance » indique que les Républicains ont réussi à priver le catholicisme de son rôle habituel, en achevant une sorte de domination sur ce dernier.

Ce thème se retrouve dans l'expulsion du personnel religieux de l'école publique en 1886. Encore une fois, la presse catholique en est la marque. Lors du vote sur cette législation, le quotidien catholique *La Croix* annonce gravement aux lecteurs que « Ce vote ...qui chasse définitivement tout prêtre, tout congréganiste, comme indigne, des écoles publiques, et envoie tous les instituteurs libres sous les drapeaux en exemptant leurs rivaux de ce service, a eu lieu ». Par ailleurs, il caractérise la laïcisation du personnel comme étant « une apostasie plus formelle

³⁶ Jules Ferry, « Lettre Aux Instituteurs, » dans *Ferry, Jaurès, Briand : Aux origines de la loi de 1905*, présentation de Joël Roman (Paris : Hachette Littératures, 2005), 14.

³⁷ *L'Univers*, le 2 octobre 1882, cité dans Mona Ozouf, *L'École, l'Église et la République, 1871-1914* (Paris: A. Colin, 1963), 81.

que d'autres votes sacrilèges » car elle « [tient] à souiller les jeunes vocations religieuses par la morale libre des casernes et [espère] détruire la vie religieuse en France »—le reniement supposé du catholicisme par la France.³⁸ Voilà le fruit du projet ferryste scolaire et de la consolidation de la République. En substituant au prêtre l'instituteur, la loi Goblet donne l'impression que les « deux France » sont mutuellement exclusives. Une telle polarisation des deux camps se fige à l'école, devenue un véritable champ de bataille entre l'Église et l'État à cette époque. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

A la fin du XIX^e siècle, le gouvernement applique d'autres mesures importantes afin de déchristianiser ou laïciser la société civile. La loi sur le divorce en 1884, par exemple, reste d'une importance particulière, car le dogme catholique interdit la dissolution du mariage. Rappelons-nous que le divorce est un fruit de la Révolution, figurant pour la première fois dans une suite de mesures visant à l'affaiblissement de l'Église. Sous la Restauration de 1816, la monarchie supprime le droit au divorce et les régimes conservateurs ultérieurs conservent cette règle.³⁹ Encore une fois, le journaliste catholique, et ancien bonapartiste, Paul de Cassagnac de *L'Autorité* nous sert de source révélatrice au sujet de l'avis catholique sur cette nouveauté, définissant le mariage civil comme « le hideux accouplement des bêtes dans les mairies changées en haras humains ».⁴⁰ Les Républicains répondent à cette rhétorique en invoquant la « liberté sociale » éclairée, comme le note Alfred Naquet, auteur de la loi sur le divorce : « le mariage de la vieille société chrétienne [a fait] son temps... l'institution qui régit l'association de l'homme et de la femme [doit] s'accorder avec la "Déclaration des Droits de l'homme" et avec le principe de

³⁸ « Les Nouveaux 363 », *La Croix*, le 31 octobre 1886, accédé le 4 décembre 2012, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2112855/f1.image.langFR>.

³⁹ Sowerwine, *France Since 1870*, 33-4.

⁴⁰ Paul de Cassagnac, *L'Autorité*, le 27 mars 1886, cité dans Ozouf, 95.

la sécularisation de la société. »⁴¹ Pour les républicains, la consolidation de la République entrainerait forcément la fin du « temps » catholique.

L'hostilité s'intensifie avec d'autres mesures qui servent à anémier l'influence religieuse. En 1881, la liberté de la presse facilite l'expression des sentiments antireligieux et anti-conservateurs ; en 1889, l'état rend le service militaire applicable aux séminaristes et, en 1893, la loi sur l'assistance médicale gratuite, financée par l'État, fait que les infirmières laïques commencent à remplacer les religieuses dans les hôpitaux.⁴² Ainsi, ces mesures font place à la République à travers la réduction de l'influence de l'Église, à la grande consternation de cette dernière. Les républicains et les catholiques se trouvent donc comme des adversaires pendant que le nouveau régime se met en place.

Cette bataille connaît pourtant une relâche temporaire à la fin du XIX^e siècle. Le Pape Léon XIII, considérant qu'en dépit de ses attentats anticléricaux la France reste toujours catholique, encourage les croyants français à se « rallier » à la République.⁴³ Étant donné l'atmosphère tendue, il doit faire l'appel deux fois, le premier en 1890, et le deuxième deux ans plus tard. A la requête du pape, le cardinal Lavignerie, un ecclésiastique renommé ouvert aux idées républicaines, plaide le règlement du différend entre les deux camps: « Quand, pour tenter d'arracher son pays aux abîmes qui le menacent, il faut l'adhésion à cette forme de gouvernement, le moment vient de déclarer, enfin, l'épreuve faite et de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur ordonnent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la religion et de

⁴¹ Alfred Naquet, *La Loi du divorce* (Paris: E. Fasquelle, 1903), 9, accédé le 23 novembre 2012, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k105507r/f37.image.r=alfred%20naquet.langFR>.

⁴² Baubérot, *Histoire*, 57.

⁴³ Mayeur, *Les débuts*, 198.

la patrie. »⁴⁴ Le cardinal demande donc aux royalistes d'abandonner leurs efforts de restauration de la monarchie, au nom de la paix religieuse et d'une unification politique qui rendrait la France plus forte.

Cette première initiative est pourtant mal reçue des deux côtés. Tandis que les républicains radicaux refusent d'y croire, les monarchistes y résistent obstinément. En effet, ces derniers réclament âprement que « Croire que la République en France est une simple forme de gouvernement, comme ailleurs...et non pas une doctrine foncièrement et radicalement contraire à la doctrine chrétienne » est bien naïf.⁴⁵ Pour encourager ses fidèles, le Pape propage ensuite le même message dans son encyclique « Au milieu des sollicitudes ».⁴⁶ Il ne faut pas sous-estimer le succès du mouvement, car les catholiques en viennent à voter les candidats républicains et un nouveau parti démocratique chrétien voit le jour. Cependant, comme le note Jean Baubérot, cet appel reste limité, car le Pape prend soin de noter que « les gens de bien doivent [...] combattre par tous les moyens légaux et honnêtes [les] abus des lois anticléricales ».⁴⁷ Encore une fois, les catholiques répondent tièdement, quelques évêques refusant même de disséminer la déclaration du pape aux fidèles. De même, le journal catholique *La Croix* accepte le tricolore, ultime symbole républicain, mais seulement orné du sacré-cœur.⁴⁸ Ici s'esquisse un effort de réconciliation qui achoppe sur une tradition d'hostilité et de malveillance.

⁴⁴ Le cardinal Lavigerie, « Le Toast d'Alger du 12 novembre 1890 », accédé le 21 novembre 2012, <http://www.africamission-mafr.org/itineraire9.htm>.

⁴⁵ X. de Montclos, *Le Toast d'Alger. Documents*, Paris, de Boccard, 1966, dans Mayeur, *Les débuts*, 200.

⁴⁶ Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, *Histoire religieuse de la France contemporaine: 1880/1930* (Tome 2), sous la direction de Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire (Toulouse: Éditions Privat, 1986), 86, 88.

⁴⁷ Le Pape Léon XIII, « Au milieu des sollicitudes, » cité dans Baubérot, 59.

⁴⁸ Baubérot, *Histoire*, 61.

Pendant que le pape tente de réconcilier la France catholique et la France républicaine, l’Affaire Dreyfus commence à exacerber les divisions entre les deux factions. Ce qui a débuté sous la forme d’un scandale qui ne concernait qu’un seul homme, devient un véritable débat national sur l’identité française, dressant à nouveau la France catholique, fille aînée de l’Église, contre la France républicaine, issue de la Révolution. En 1894, le Capitaine Alfred Dreyfus, officier juif dans l’armée française, est accusé de haute trahison lors de la découverte des documents secrets dans la possession d’un attaché allemand à Paris. Même après la révélation du vrai coupable et la découverte que les documents incriminants ont été falsifiés, le Conseil de guerre de Rennes condamne Dreyfus de nouveau avec « circonstances atténuantes » en 1899. Reconnaissant que l’antisémitisme et le conservatisme répandus dans l’armée ont prévalu sur la justice, le président pardonne Dreyfus en 1899. Pourtant, il faut attendre sept ans pour que la Cour de cassation annule les deux verdicts.

Il faut noter le paysage social de l’époque afin de bien comprendre la portée de l’affaire pour ce qui concerne les relations ecclésiastiques-étatiques.⁴⁹ L’armée reste majoritairement catholique et monarchiste, tandis que les Juifs connaissent de plus en plus le succès dans le monde des affaires. En outre, la République donne des « fonctions d’autorité » aux Juifs et Protestants. Ce succès des nouvelles élites sème le ressentiment parmi les monarchistes et traditionnalistes catholiques, qui craignent que ces nouvelles couches ne remplacent les anciens ordres.⁵⁰ L’affaire assume des dimensions nationales parce qu’elle fait ressortir cet antisémitisme qui couve depuis longtemps, illustré clairement par *Le Constitutionnel*: « Il appartenait au régime

⁴⁹ Venita Datta, *Birth of a National Icon: The Literary Avant-Garde and the Origins of the Intellectual in France* (Albany: State University of New York Press, 1999), 4.

⁵⁰ Pierre Birnbaum, *Les fous de la République: Histoire politique des Juifs d’État de Gambetta à Vichy* (Paris: Fayard, 1992), 404.

actuel de faire persécuter les catholiques par les Juifs...Ce sont des persécuteurs que le gouvernement inflige aux catholiques en leur envoyant des Juifs pour préfets et sous-préfets. »⁵¹

Cette fois-ci, le combat entre les catholiques et les républicains prend la forme d'une lutte antisémite. Les Juifs, doublement « nocifs » parce que républicains aussi bien qu'ennemis anciens de l'Église, deviennent les adversaires et la cible, de celle-ci. De surcroît, les catholiques et surtout les Jésuites aggravent la situation en lançant une nouvelle campagne antisémite, dont un des résultats est le journal catholique *La Croix*. S'identifiant comme le journal « le plus anti-juif de France », cette publication vend plus de cent mille numéros—ce qui marque bien l'étendue des sentiments antisémites. Aux racines de cette haine est le besoin des catholiques, pour la plupart antidreyfusards, de revendiquer leur place dans la société, dont les juifs républicains semblent les priver.

En même temps, la détermination catholique de poursuivre Dreyfus injustement convainc les républicains que les catholiques tentent de détruire la République et ses principes.⁵² Face à cette hostilité, Émile Zola, qui représente la voix républicaine, nomme Dreyfus « la victime du milieu clérical où il se trouvait » dans sa célèbre lettre au président de la République, *J'accuse... !* (1898). En plus, il précise l'obligation de la République de réagir contre l'influence catholique dans l'armée: « Quel coup de balai le gouvernement républicain devrait donner dans cette jésuitière! »⁵³ Du même avis, le socialiste modéré Jean Jaurès résume l'essentiel de l'Affaire ainsi:

Or, depuis quelques années, il y avait dans l'armée d'implacables luttes de clan. Le parti clérical, ayant perdu pendant la période républicaine de la République la direction des administrations publiques, des services civils, s'était réfugiés dans l'armée. Là, les anciennes

⁵¹ Sowerwine, *France Since 1870*, 61; *Le Constitutionnel*, 1894, cité dans Ibid.

⁵² Sowerwine, *France Since 1870*, 67.

⁵³ Émile Zola, « J'accuse... ! », *L'Aurore*, le 13 janvier 1898, accédé le 23 novembre 2012, <http://www.cahiers-naturalistes.com/jaccuse.htm>.

classes dirigeantes, les descendants de l'armée de Condé, se groupaient en une caste hautaine et fermée. Là, l'influence des jésuites, recruteurs patients et subtils de la haute armée, s'exerçait souverainement. Fermer la porte à l'ennemi, au républicain, au dissident, protestant ou juif, était devenu le mot d'ordre.⁵⁴

Jaurès dépeint donc un catholicisme qui, « ayant perdu » sous le « joug » républicain, est devenu réactionnaire et peu conforme aux principes français. La formation du « Bloc des gauches », union des républicains radicaux et socialistes pour épurer ce non-conformisme au gouvernement, ainsi que la libération de Dreyfus, ne font qu'exacerber cette conviction parmi les membres de la droite catholique. L'historien Jean-Denis Brodin voit dans ce moment la consolidation de la République aux dépens de l'Église.⁵⁵ Semblant sortir de l'Affaire victorieuse, la gauche continue à imposer cette identité républicaine, déjà en passe d'être forgée dans les écoles laïques, à travers des mesures anti-congréganistes et finalement la Séparation de 1905.

Au début du vingtième siècle, la dissension et la mésentente entre les deux France dirigent la République vers une politique radicalement anticléricale, qui aboutira à la laïcisation à l'échelle de l'état avec la Séparation de 1905. La laïcisation se manifeste d'abord dans la loi sur les associations de 1901 qui enchaîne une « lutte contre les congrégations ». Celle-ci formalise l'association en droit français, stipulant que toute association peut s'organiser à condition de ne pas se soumettre à une autorité étrangère. Étant donné leur relation avec le Vatican, les congrégations, ou les ordres religieux, doivent demander permission et reconnaissance à l'état. Quand des changements politiques mettent au pouvoir le radical franc-maçon et libre-penseur Émile Combes comme président du Conseil en 1902, on assiste à une véritable suppression des congrégations. Pendant deux ans, il ferme dix mille écoles des congrégations non-autorisées, y

⁵⁴ Jean Jaurès, « Préface, » *Les Preuves*, le 11 octobre 1898, accédé le 29 novembre 2012, http://www.marxists.org/francais/general/jaures/works/1898/09/jaures_18980929.htm.

⁵⁵ Jean-Denis Bredin, *The Affair : the case of Alfred Dreyfus* (New York, 1986), 289, dans Sowerwine, *France Since 1870*, 69.

compris les Jésuites, et les religieux y appartenant doivent fuir à l'étranger. Mais Combes va même plus loin pour réaliser sa vision d'une France épurée du catholicisme, faisant passer une loi interdisant « l'enseignement de tout ordre » aux congrégations en 1904. Par la suite, trente mille prêtres et religieuses partent en exil, et le gouvernement saisit leurs biens.⁵⁶

Dans le cadre du duel entre l'Église catholique et la République, Combes porte la bataille à l'extrême en continuant la suppression du catholicisme, entamée pendant la Terreur de 1793. Fait révélateur, en pleine persécution religieuse, la République célèbre la Grande Fête civique de la Raison en mai 1903. Même Goblet, éponyme de la loi de 1886 qui a laïcisé le personnel religieux des écoles publiques, proteste contre l'« atteinte incontestable » aux « droits de toute une catégorie de citoyens ».⁵⁷ Mais Ferdinand Buisson, l'ancien directeur de l'Enseignement primaire, explique bien la logique de Combes : « On ne fait pas un républicain comme on fait un catholique ».⁵⁸ L'expulsion des congrégations concrétise l'incompatibilité apparente entre la doctrine politique de la III^e République et la religion catholique.

Cette tension ne cesse de s'accroître, car Combes poursuit sa politique anticléricale jusqu'au bout. Lors de la rupture des relations avec le Saint-Siège en 1904, suite à des violations du Concordat de la part du gouvernement français au sujet de la nomination des évêques, le gouvernement se focalise sur la Séparation comme la prochaine étape logique. Pendant les préparations de celle-ci, la lutte contre les congrégations va de pair avec l'effort pour persécuter les fidèles. Comme nous l'avons noté, l'armée reste majoritairement conservatrice et catholique. S'obstinant à changer cette branche du gouvernement, Combes charge le ministre de la Guerre, Louis André, d'enquêter sur les convictions personnelles, surtout religieuses, des officiers

⁵⁶ Baubérot, *Histoire*, 66, 68.

⁵⁷ René Goblet, le ministre de l'Instruction publique, cité dans Baubérot, *Histoire*, 67.

⁵⁸ Ibid.

français. Le gouvernement accumule ainsi des renseignements sur des fiches qui portent les noms des soldats afin de savoir qui favoriser : « Sur le capitaine Avon rien en bien ni en mal. Sur le général Avon, clérical et réactionnaire ; à ne pas nommer ; a ses enfants à la catho. » Une politique de discrimination pure et simple, « l’Affaire des fiches » fait montre de la force de la République antireligieuse.⁵⁹

De façon significative, le scandale est dévoilé et Combes doit démissionner à la fin de 1904, faisant que la Séparation de 1905 n’a pas lieu dans l’atmosphère radicale combiste. Tout ceci pour dire qu’une conception de la loi de Séparation comme le couronnement de l’anticléricalisme doit être atténuée, et que cette loi, la base du droit religieux encore aujourd’hui, mérite bien sa place.⁶⁰ Elle a pourtant une signification par rapport à la dichotomie républicaine-catholique qui figure forcément au cœur de la laïcité à la française. Divorcer l’Église de l’État constitue un heurt considérable contre les catholiques, qui ont historiquement profité d’un lien avec le gouvernement—que ce soit monarchiste, impérial ou républicain. Avec la Séparation, l’État effectivement privatise la religion et cesse de salarier les ministres du culte, ainsi abrogeant le Concordat, (« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ») et frappant au cœur de l’Église.⁶¹

Lors des débats parlementaires sur le projet de loi, l’Abbé Geyraud émit un tel sentiment :

⁵⁹ Sowerwine, *France Since 1870*, 79-81) ; *Les procès célèbres de l’année 1904-1905* (Paris: Librairie universelle, 1905), accédé le 1 décembre 2012, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105988f/f275.image>.

⁶⁰ Julian Wright, revue de *Vers la liberté religieuse: La separation des Eglises et de l’Etat. Actes du colloque organisé à Créteil les 4 et 5 février 2005 par l’Institut Jean-Baptiste Say de l’Université Paris XII-Val-de-Marne* de Philippe Boutry et André Encrevé (Bordeaux: Editions Bière, 2006), accédé le 22 octobre 2012, www.h-france.net/vol8reviews/vol8no88wright.pdf.

⁶¹ « Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l’État, » accédé le 30 novembre 2012, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070169&dateTexte=20080306>.

« Notre idéal, c'est l'union de la société civile et de la société religieuse... Quel est le but que vous vous proposez par le projet de séparation des Églises et de l'État ? Voulez-vous détruire le catholicisme en ce pays ? Voulez-vous anéantir la religion ? »⁶² De la réponse de l'anticléricail François Fournier se dégage le point de vue républicain : « L'Église n'a jamais été en paix avec le pouvoir civil. » L'opposition entre deux puissances, ecclésiastique et étatique, se dessine avec netteté dans cette remarque. Nous devons donc considérer le principe de la loi, qu'articule son premier article : « La République assure la liberté de conscience... Elle garantit le libre exercice des cultes », dans ce contexte du vif désaccord.

La mise en place de la III^e République est donc accomplie à travers la mise à l'écart de l'Église catholique. Les bouleversements de l'époque et le mûrissement de la tradition républicaine figent une opposition entre cette dernière et le catholicisme. Bien que la loi de 1905 assure la liberté de conscience, ce qui englobe la liberté religieuse, et n'établisse pas une politique anticléricale en soi, elle est poussée par l'anticléricailisme. En même temps, elle signale la codification en droit de la division républicaine-catholique, dorénavant reconnue comme principe primordial de la laïcité.⁶³ Celle-ci, devenue « pilier » de l'identité nationale comme le dit Patrick Weil, donne l'impression que le républicanisme et le catholicisme sont diamétralement opposés.⁶⁴ Une analyse de la laïcisation de l'école, que René Rémond désigne

⁶² « Délibérations sur le projet et les propositions de loi concernant la Séparation des Églises et de l'État, 1^{re} séance du 21 mars 1905, » *Annales de la Chambre des députés*, accédé le 30 novembre 2012, <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/eglise-etat/chronologie.asp>.

⁶³ Le mot « laïque » n'a pas apparu dans le texte de la loi de Séparation. Il fallait attendre jusqu'à la Constitution de 1946 pour voir ce mot en usage. Pourtant, nous n'aurions pas tort d'évoquer la laïcité en ce moment. Effectivement Pierre Langeron la nomme « la pierre angulaire de la laïcité française. » ; « Vous avez dit : laïcité ? » *Le Devoir*, Montréal, le 4 octobre 2007, A7, accédé le 3 décembre 2012, <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/159320/vous-avez-dit-laicite>.

⁶⁴ Patrick Weil, « Les quatre piliers de la nationalité, » *Le Monde*, le 23 août 2010, accédé le 28 septembre 2012, <http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/08/23/les-quatre-piliers-de-la->

comme le « symbole et sanctuaire de la laïcité », nuancera cette vision de façon notable. Dans le chapitre suivant, nous entamerons la première partie d'une telle analyse : le contexte historique de l'école avant et après les changements des lois Ferry.

Chapitre 2

L'École du XVII^e au XIX^e siècle: la formation catholique à la scolarisation républicaine

L'école tient une première place dans le développement de l'idéologie républicaine en France. Jadis propagateur du catéchisme et donc moyen principal pour l'Église de maintenir son influence, l'institution scolaire subit des changements considérables au cours du XIX^e siècle. Avec le passage des lois Ferry, qui rendent l'école primaire gratuite et obligatoire et tout enseignement public laïque, en 1881 et 1882, les dirigeants de la III^e République dépouillent l'école de son orientation religieuse et y substituent leur propre catéchisme : la morale républicaine. Ainsi, la patrie et les valeurs civiques remplacent désormais Dieu et les prières dans les programmes scolaires. La politique anticléricale du gouvernement et la polémique qui entoure la laïcisation scolaire suggèrent que les deux enseignements sont totalement distincts. Une étude sur la doctrine chrétienne et la morale républicaine démontre pourtant que les principes qui composent les corps des « deux écoles » sont harmonieux et similaires. Pour mieux voir ces continuités qui ont été cachées par ces conflits politiques, il faut un survol de la transformation de l'école, y compris des structures administratives, de la pédagogie, du contenu, des enseignants et des définitions des deux systèmes de valeurs.

Dans un premier temps, nous nous pencherons sur l'état de l'école sous l'Ancien Régime et les transformations révolutionnaires de 1789, notamment l'amorce des idées républicaines dans le milieu scolaire et la signification de « la morale » dans l'idéologie républicaine. Nous passerons à un résumé des changements du système scolaire, d'abord ceux de la première moitié du XIX^e siècle et ensuite ceux de la laïcisation scolaire en 1882 jusqu'en 1905, date de la Séparation des Églises et de l'État. Sera également évoquée la place de l'école dans le bras de fer

historique entre l'Église et l'État, une « fracture purement politique » qui oppose leurs deux enseignements respectifs. Cette approche nous permettra de mieux comprendre l'insistance des anticléricaux sur l'opposition entre « la morale républicaine » et les principes catholiques.⁶⁵

Au XVIII^e siècle, les écoles sont tenues pour la plupart par l'Église et ont comme principal objet la formation religieuse des jeunes Français de l'élite. Sous l'Ancien Régime, le paysage scolaire est caractérisé par la diversité, comme le note Jules Simon, républicain modéré qui écrit un survol de l'histoire de l'école en 1881. A cette époque, l'enseignement primaire reste le domaine indiscuté du clergé, et l'enseignement secondaire, qui scolarise les jeunes de 9 à 15 ans, se développe de manière variée dans les collèges.⁶⁶ Les congrégations enseignantes, les ordres religieux et des individus privés tous fondent et dirigent ces institutions, tandis que l'État joue un rôle minimal. Nous comptons donc, avant la Révolution française, 562 collèges, dont les congrégations telles que les Jésuites, les Oratoriens et les Bénédictins gèrent 178.⁶⁷

L'établissement et l'administration de vingt-quatre universités et collèges indépendants sont à la charge de quelques hommes d'état, et ces institutions sont gouvernées soit par les évêques soit par des parlements, et parfois les deux.⁶⁸ Même s'ils fonctionnent coude à coude pour instruire les jeunes Français, le corps universitaire des Facultés des arts de ces collèges reste l'ennemi du

⁶⁵ Mona Ozouf, *Composition française: Retour sur une enfance bretonne* (Paris: Gallimard, 2009), 214.

⁶⁶ Antoine Léon et Pierre Roche, *Histoire de l'enseignement en France* (Paris: Presses Universitaires de France, 2008), 39.

⁶⁷ A.F. Villemain, *Rapport*, 1843, cité dans Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 38.; Ibid., 40-41.

⁶⁸ Louis-René de Caradeuc de La Chalotais (juriste) et Anne-Robert-Jacques Turgot, Baron de Laune, sont deux exemples notables des gérants des écoles; Ces universités comprennent: Paris, Toulouse, Montpellier, Orléans, Cahors, Angers, Orange, Perpignan, Aix, Poitiers, Caen, Valence, Nantes, Dole, Besançon, Bourges, Bordeaux, Angoulême, Reims, Douai, Pont-à-Mousson, Rennes, Pau Strasbourg, Nancy—Jules Simon, *L'École* (Paris: Hachette, 1894), accédé le 2 janvier 2012, Gallica, 16-17.

clergé, parce qu'il cherche toujours de l'autonomie par rapport à celui-ci.⁶⁹ Le Collège de France, un établissement étatique, et les cours publics au sein des couvents, offrent aussi des occasions d'apprentissage, mais, pareil aux autres cas, la formation secondaire et supérieure sont réservées pour la plupart aux enfants des élites qui peuvent payer leurs études.⁷⁰

Cette réalité renforce le rôle singulier de l'Église. L'enseignement des pauvres devient une œuvre de charité assurée, encore une fois, par les religieux, d'où l'essor des « petites écoles », comme celles des jansénistes du Port-Royal (1637) et de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes (Reims, 1680).⁷¹ C'est le cas surtout des femmes, qui étudient pour le primaire et le secondaire exclusivement dans des couvents et des congrégations féminines, dont les Ursulines restent un exemple notable.⁷² En effet, en raison des « connaissances très considérables de l'ancien clergé régulier », les Jésuites, les Oratoriens, les Barnabites, les Bénédictins, les Lazaristes, les Joséphistes et les Jansénistes instruisent la majorité de la population française.⁷³ A tout prendre, l'État ne surveille ni maintient le système scolaire français.

La mainmise religieuse s'étend également à la situation des enseignants et au contenu de l'instruction. Dans les « petites écoles », l'Église encadre la formation des maîtres, décide de leur nomination et surveille leur conduite dans les salles de classe.⁷⁴ Un édit qui date de 1695 nous indique clairement l'autorité des ordres ecclésiastiques :

Les régens, précepteurs, maîtres et maîtresses d'écoles des petits villages seront approuvés par les curés des paroisses, ou autres personnes ecclésiastiques qui ont droit de le faire, et les

⁶⁹ Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 30.

⁷⁰ Simon, *L'École*, 20.

⁷¹ Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 33.

⁷² *Ibid.*, 45.

⁷³ Simon, *L'École*, 18-21; De ce fait, 30, 000 étudiants sont sous la responsabilité des 760 Frères des écoles chrétiennes avant la Révolution (Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 43).

⁷⁴ *Ibid.*, 45.

archevêques ou évêques et leurs archidiacres, dans le cours de leurs visites, pourront les interroger...sur le catéchisme en cas qu'ils l'enseignent aux enfants du lieu, etc.⁷⁵

Il faut noter que ce texte accorde aux ecclésiastiques un double pouvoir : celui de nommer les maîtres et d'approuver le contenu de leurs cours. Qu'un acte législatif assure ce rôle de surveillance suggère à quel point l'Église occupe une position de pouvoir dans l'administration du système éducatif. En même temps, il nous laisse comprendre que les matières religieuses sont en tête des programmes. Même dans les Collèges des facultés des arts, les leçons de grammaire, lecture, écriture, calcul, orthographe, latin et histoire sont complémentées par deux ans de morale religieuse.⁷⁶ A ce titre, le recteur de l'Université de Paris, Charles Rollin, met l'accent sur la nécessité d'une éducation morale et religieuse dans son *Traité des études* (1726).⁷⁷

Si nous considérons les collèges congréganistes, nous voyons que cette formation religieuse devient même plus intensive. Au cours de l'Ancien régime, les Jésuites et les Orléanistes, parmi les congrégations les plus réputées, transmettent aux enfants des connaissances de morale, religion, philosophie et histoire à travers des méthodes dogmatiques et disciplinaires.⁷⁸ Quoique l'écriture, la lecture et le calcul figurent parmi les matières des petites écoles, celles-ci sont dévouées plutôt au catéchisme, « reine » des sujets religieux, aux prières, au chapelet et à la messe en latin.⁷⁹ Le fait que les élèves des petites écoles ne sont pas diplômés à la fin de leurs études illustre que cette formation ne vise pas à la continuation des études ni à une carrière, mais

⁷⁵ Simon, *L'École*, 25.

⁷⁶ Il est important de bien distinguer la religion et la morale, cette dernière étant plus précisément un système de valeurs nécessaires à la bienséance. Jusqu'au temps de la laïcisation scolaire, la morale pourtant tire ces fondements de la religion chrétienne et apparaît ainsi comme « la morale religieuse ».

⁷⁷ Simon, *L'École*, 27; Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 49.

⁷⁸ Ibid., 40, 41.

⁷⁹ Eugen Weber, *Peasants into Frenchmen: the modernization of rural France, 1870-1914* (Stanford: Stanford UP, 1976), 304. Sarah Ann Curtis, *Educating the Faithful: Religion, Schooling, and Society in Nineteenth-Century France* (DeKalb: Northern Illinois University Press, 2000), 88.

uniquement à l'enseignement religieux.⁸⁰ Maintenant la structure administrative de l'école et faisant du dogme chrétien sa matière principale, l'Église contrôle absolument la formation des Français. Quand les philosophes du XVIII^e siècle, dont les pensées sont à l'origine de l'idéologie républicaine, mettent en question ce monopole ecclésiastique, nous voyons l'ébauche du conflit républicain-catholique qui se poursuivra avec la Révolution de 1789 et qui colorera la laïcisation de l'école au XIX^e siècle.⁸¹

Pilier essentiel de l'influence catholique, le monopole ecclésiastique sur l'école se voit visé lors des attentats anticléricaux du régime révolutionnaire. Pour clore leur œuvre républicaine, les hommes de la Révolution essaient de substituer un enseignement public à un encadrement religieux, et le dogme du « culte de la raison » à celui de l'Église. Quoique l'emprise du catholicisme et l'inefficacité des projets républicains empêchent un remplacement tout net, de nombreuses mesures sont mises en place pour mettre l'éducation entre les mains des autorités civiles. Le Comité d'Instruction publique voit le jour en 1789 et un décret de cette année déclare que les pouvoirs civils ont désormais « la surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement politique et moral ». S'en suit la Constitution du 3 septembre 1791, qui crée « une Instruction publique, commune à tous les citoyens et gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes ». ⁸² S'y ajoute l'interdiction des congrégations religieuses (1792), qui précède la vente des biens des collèges des congrégations et la suppression de tous les établissements scolaires tenus par celles-ci.⁸³ De cette façon, la

⁸⁰ Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 45.

⁸¹ Simon, *L'École*, 16-17.

⁸² « Décrets de septembre et de décembre, 1789 » et la « Constitution du 3 septembre 1791 » cités dans Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 50-51.

⁸³ Rappelons-nous que la nationalisation des biens ecclésiastiques et la Constitution civile du clergé constituent aussi des atteintes à cette mainmise.

guerre politique qui oppose le pouvoir catholique dominant au pouvoir étatique se manifeste également à l'école.

Les projets de réforme d'éducation sont aussi révélateurs des valeurs qui naissent et évoluent dans ce contexte d'anticléricalisme. L'un de ces derniers, qui date de 1791, autorise les religieux à enseigner mais exige que les programmes scolaires comprennent « les qualités physiques, intellectuelles et morales » et les sciences théoriques et pratiques, afin que les citoyens puissent « apprendre à vivre heureux et utile ». ⁸⁴ L'enseignement devient un devoir « envers les individus » aussi bien qu'« envers la communauté ». S'esquissent alors les fondements de la « morale républicaine » : l'importance de l'utilité, de la communauté et des relations entre ses membres. S'y ajoutent les idées de Nicolas de Condorcet, homme politique et philosophe emblématique, qui propose en 1792 une Société nationale des sciences et des arts pour « Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins », et pour promouvoir « l'égalité des sexes et des âges devant l'instruction ». ⁸⁵ Afin de réaliser cet individualisme et cette égalité, principes fondateurs républicains, il envisage la laïcité de l'école publique.

Ces deux projets ne sont pas votés mais ceux qui suivent expriment les mêmes intentions. Ainsi donc, un acte constitutionnel de 1793 stipule que « la société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'Instruction publique à la portée de tous les citoyens ». ⁸⁶ La raison et l'universalisme informent le plan Le Peletier de 1793, qui établit l'obligation et l'égalité de l'instruction primaire et plus tard la fonctionnarisation des

⁸⁴ Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 53.

⁸⁵ « Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation générale de l'instruction publique Présentation à l'Assemblée législative : 20 et 21 avril 1792 », accédé le 21 janvier 2013, <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/7ed.asp>; Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 54.

⁸⁶ « L'acte constitutionnel du 24 juin 1793 » cité dans *Ibid.*, 55.

instituteurs.⁸⁷ Est envisagée alors la fondation des écoles normales supérieures, qui admettent seulement ceux qui « [réunissent] à des lumières un patriotisme éprouvé et des mœurs irréprochables » et qui transmettent aux futurs maîtres « l'art d'enseigner la morale et de former le cœur des jeunes républicains à la pratique des vertus publiques ». ⁸⁸ Le but révolutionnaire s'avère donc être l'établissement d'une identité nationale et le développement des individus qui s'engagent dans la vie publique. Même si les efforts n'ont pas de succès et la religion garde sa place en tête des matières, la rénovation révolutionnaire de l'école annonce celle des lois Ferry à la fin du XIX^e siècle. Considérant l'Église comme un adversaire politique, le gouvernement anticlérical envisage le démantèlement de l'emprise catholique sur le système scolaire.

L'œuvre napoléonienne à l'égard de l'Université pendant l'Empire continue l'œuvre de la Révolution. Mais Louis Liard, Directeur de l'enseignement supérieur de 1884 à 1902, formule bien la différence: « la Révolution avait envisagé l'enseignement public comme un devoir de l'État envers les citoyens; Napoléon voit avant tout l'intérêt de l'État et celui du souverain. »⁸⁹ En d'autres termes, l'Empereur se fait l'autorité par excellence de l'école en France, créée pour sa glorification et contrôlée par lui. Du coup, Napoléon poursuit un anticléricalisme qui ne pourchasse pas la religion, comme l'ont fait Condorcet et ses contemporains, mais qui l'instrumentalise. Conforme au sens du Concordat, qui met les cultes sous l'administration de l'État et établit donc la domination complète de l'Église par celui-ci, le régime napoléonien associe à la morale religieuse de l'école la louange de l'empereur.⁹⁰ De manière révélatrice, cette instrumentalisation présuppose, et donc affirme, que la religion et la mise en valeur de l'État

⁸⁷ Ibid., 56.

⁸⁸ Simon, *L'École*, 39.

⁸⁹ Louis Liard, *L'Enseignement supérieur en France 1789-1893* (Paris : Armand Colin, 1894), cité dans Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 65.

⁹⁰ Baubérot décrit ainsi la situation : « Un catéchisme catholique enseigne la fidélité à l'Empereur. » (Baubérot, *Histoire*, 21).

peuvent coexister—une notion à laquelle le régime de la III^e République doit s’opposer pour s’établir.

Une série de lois met en place le système scolaire de l’Empire : en 1802, la loi de floréal crée les écoles primaires et secondaires, les lycées et les écoles spéciales pour la terminaison des études.⁹¹ Un projet de loi de 1806 proclame qu’« il sera formé, sous le nom de l’Université impériale, un corps exclusivement chargé de l’enseignement et de l’éducation publics dans tout l’Empire ».⁹² Cette « corporation laïque », pour reprendre les mots de l’historien Antoine Prost, veille à l’épanouissement des lycées. Elle permet aux autorités municipales de gérer les écoles et de choisir les instituteurs. De surcroît, même si l’enseignement public et privé coexistent, ce dernier n’est pas libre : pour ouvrir une école aussi bien que pour enseigner, il faut la permission du gouvernement et la reconnaissance de l’Université. Cette centralisation constitue un monopole de l’État sur le système scolaire, jusqu’ici le domaine exclusif des religieux.

La seule exception à cette surveillance reste l’école primaire. Ici, l’Université ne prend pas pied et les congréganistes jouissent d’une pleine liberté. Même les instituteurs laïcs de ces établissements remplissent des fonctions religieuses dans les églises ou aident les ministres du culte. Ceci est dû aussi au fait que la gratuité est supprimée par le Consulat, rendant des familles dépendantes de la charité des congrégations enseignantes, telles que les Sœurs de Saint-Charles et les Frères des Écoles Chrétiennes. Le régime napoléonien ne considère pourtant pas que cette influence soit un empiètement sur son pouvoir. Tout au contraire, il estime qu’en le déchargeant du fardeau de l’enseignement primaire, les congrégations enseignantes lui rendent un service utile.

⁹¹ Léon et Roche, *Histoire de l’enseignement*, 63.

⁹² Antoine Prost, *Histoire de l’enseignement en France, 1800-1967* (Paris: Armand Colin, 1968), 24-6 ; Léon et Roche, *Histoire de l’enseignement*, 66.

Considérons à ce titre le cas de cette dernière congrégation, les Frères des Ecoles Chrétiennes. Bien qu'elle ait été supprimée en 1791 pendant la Révolution, le régime de l'Empire se montre soucieux de la rétablir. A cette fin, le Directeur général de l'Instruction publique, s'adresse aux préfets en 1808 :

...les Frères des écoles chrétiennes ont trop bien mérité du premier enseignement pour que, dans un moment où tout ce qui a été utile doit être rendu à sa destination, leur institution puisse être oubliée. Je les prévient que l'intention du gouvernement est de prendre à l'égard des anciens frères scolaires une mesure vers l'enseignement des écoles primaires et dégagée de tout ce qui pourrait porter atteinte aux principes adoptés relativement aux corporations religieuses.⁹³

Dans cette même année, le gouvernement reconstitue les Frères et ils connaissent un essor rapide. En effet, au moment de la chute de l'Empire en 1814, ces derniers dirigent des écoles primaires dans 47 villes, notamment à Lyon.⁹⁴ L'encouragement de l'instruction religieuse illustre bien que l'État ne se méfie pas du quasi-monopole de l'Église sur l'enseignement primaire. Dans l'esprit de la politique napoléonienne d'instrumentalisation, l'État en profite. Cette notion soutient, en outre, que la glorification de l'État, au premier plan à cette époque tout comme pendant la III^e République, n'est pas forcément menacée par la scolarisation religieuse.

Cette politique d'instrumentalisation ne se limite pas au niveau administratif de l'école, mais se présente dans le contenu d'enseignement. Or, la morale, même dans le primaire, là où règne l'Église, fait non seulement l'éloge de Dieu mais aussi de l'État. Au lycée, la rhétorique, le latin et le discours visent à dispenser une éducation morale solide.⁹⁵ La religion tient sa position au cœur de cette formation mais, comme le remarquent les historiens Antoine Léon et Pierre Roche, elle sert à sceller l'allégeance à Napoléon aussi bien qu'à inculquer les préceptes catholiques à la

⁹³ Simon, *L'École*, 44.

⁹⁴ Ibid.; Curtis, *Educating the Faithful*, 20.

⁹⁵ Prost, *Histoire de l'enseignement en France*, 48.

population.⁹⁶ Ce fait nous donne aussi une précision éclairante : le dogme catholique et la morale instituée dans l'intérêt de l'État, l'essentiel de la morale républicaine, peuvent coexister et sont donc compatibles. L'anticléricalisme napoléonien peut tolérer et canaliser, la matière de la religion dans la salle de classe.⁹⁷ Par contre, le régime de la III^e République, dont la propension est de pourchasser et non pas d'exploiter le catholicisme à ses propres fins, cherchera à remplacer ce dernier par une morale qu'il voudra exclusivement républicaine.

L'évolution de l'enseignement après la chute de l'Empire suit une courbe assez favorable à l'Église, ce qui s'explique d'une part par ce concept d'instrumentalisation, et d'autre part par un lent accroissement du pouvoir républicain. Au début du XIX^e siècle, ce dernier renvoie surtout à la politique cléricale des régimes de la Restauration (1815-1830) et de la monarchie de Juillet (1830-48).⁹⁸ Ainsi, au cours du siècle, l'école va tenter de se libérer du monopole étatique dans le secondaire et connaîtra un essor ecclésiastique dans le primaire. Ce qu'il faut retenir, c'est que la pédagogie de cette époque, comme sous l'Empire, associe à l'éloge du régime au pouvoir des valeurs chrétiennes. Cette réalité apportera de la lumière sur la question de l'école sous la III^e République.

Une série de lois révèle l'essentiel de l'évolution scolaire qui précède les changements ferrystes: les lois Guizot de 1833, Falloux de 1850 et Camille Sée de 1880.⁹⁹ La première oblige chaque département et les communes dont la population dépasse 500 à établir une école normale

⁹⁶ Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 66.

⁹⁷ Il ne faut pas confondre l'anticlérical et l'antireligieux—une distinction que Jules Ferry prendra soin de faire.

⁹⁸ Rappelons-nous que le Concordat reste en vigueur jusqu'en 1905.

⁹⁹ Nommées, respectivement, pour François Guizot et Alfred de Falloux, les deux ministres de l'Instruction publique; Baubérot, *Histoire*, 307.

ainsi qu'une école primaire.¹⁰⁰ Bien que l'éducation élémentaire ne soit pas obligatoire, le nombre d'enfants scolarisés augmente de 1.2 à 3.6 millions en 1847.¹⁰¹ Côté religieux, les ministres du culte doivent surveiller les instituteurs du primaire public, qui sont, eux, censés inclure l'instruction religieuse dans le programme scolaire. A titre d'exemple, le comité scolaire de Lyon exige que les maîtres d'école fassent la prière, donnent des leçons de l'Évangile et amènent les élèves au catéchisme et à la messe.¹⁰² De même, dans ses mémoires d'enfance, l'écrivain républicain Jules Vallès se souvient d'un ancien professeur qui « aimait à prouver l'existence de Dieu ». Il décrit d'un ton moqueur cet enseignant qui utilisait des haricots et des allumettes pour symboliser les vices, les vertus et les facultés de l'âme dans son école publique en 1839.¹⁰³ Que cette influence religieuse existe dans une école publique nous rappelle à quel point la religion infiltre la vie scolaire à cette époque. En outre, le ridicule de Vallès annonce l'hostilité républicaine à l'égard de l'Église. En effet, la forte présence religieuse fait que le besoin d'extirper la religion de l'école sera d'autant plus important au moment de la fondation de la III^e République, où nous assisterons à un anticléricalisme à son comble.

La loi Falloux de 1850 ne représente qu'une continuation de cette tendance religieuse dans les écoles privées aussi bien que publiques. Cette fois-ci, le gouvernement se concentre sur la formation des filles et exige que les communes de plus de 800 habitants fondent des écoles primaires de filles. Mais l'ouverture de l'accès à l'éducation s'accompagne d'une plus grande marge de liberté pour l'Église. Tout d'abord, la loi maintient la domination du curé sur l'instituteur—à coup sûr, ce premier possède le pouvoir de licencier le maître. De la même façon,

¹⁰⁰ La loi Falloux aura des conséquences pour l'école laïque, car ces instituteurs formés pendant la monarchie de Juillet travailleront dans les écoles laïques.

¹⁰¹ Bien entendu, ces écoles servent à éduquer exclusivement les garçons.

¹⁰² Curtis, *Educating the Faithful*, 89.

¹⁰³ Jules Vallès, *L'Enfant* (Paris: Pascal, 1974), 45.

la loi renforce les règlements à l'égard de l'instruction religieuse: la prière doit commencer et finir la journée scolaire, le maître doit assurer la présence des élèves au catéchisme et le crucifix doit être accroché aux murs de la salle de classe.

L'autorité du clergé se révèle considérable, car la place prépondérante des matières religieuses s'ajoute aux privilèges de surveillance que tiennent les prêtres. En effet, tandis que la religion et la morale, cette dernière forcément liée à la religion, restent au premier ordre des matières, la lecture, l'écriture, le français et les mathématiques sont transmis dans le contexte d'un encadrement ecclésiastique. Renforçant cette influence catholique, la loi accorde la liberté de l'enseignement secondaire, d'où la constatation d'Antoine Prost que cette loi est « [l']aboutissement] de la lutte contre le monopole napoléonien ». ¹⁰⁴ Autrement dit, les efforts de l'Église pour se libérer du contrôle rigide de l'Université, mise en place par Napoléon en 1806, portent enfin des fruits, car les congrégations religieuses peuvent ouvrir et gérer des écoles secondaires privées. Nous assistons donc à l'affaiblissement de l'Université pendant cette période, et par conséquent au déclin de la suprématie étatique dans l'enseignement secondaire.

L'école du Second Empire et du début de la III^e République nous montre clairement que les effets de cette législation sont surtout favorables à l'Église. Bien que l'Empereur Napoléon III nomme les professeurs et les préfets, l'Église exerce une influence illimitée dans beaucoup de régions. ¹⁰⁵ Alors que les professeurs ne sont que les « acolytes des prêtres », le but de l'éducation reste la catéchisation de la jeunesse. ¹⁰⁶ Or, en 1862, le M. Denain, recteur à Chartres, constate que l'enseignement primaire n'est que « l'union du presbytère et de l'école ». ¹⁰⁷ De ce fait,

¹⁰⁴ Prost, *Histoire de l'enseignement en France*, 8.

¹⁰⁵ Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 75.

¹⁰⁶ Weber, *Peasants*, 316.

¹⁰⁷ H. Denain, « Discours de distribution des prix dans une commune rurale », Chartres : 1862, cité dans *Ibid.*

beaucoup de parents n'envoient leurs enfants à l'école qu'en vu de les faire préparer leur première communion. Justement, dans le Vaucluse deux ans après la proclamation de Denain, quarante filles, ayant étudié pendant quelques mois tout ce qu'il fallait pour avoir le sacrement, ne se rendent plus à leurs leçons.¹⁰⁸

Précisons encore une fois que cet ascendant ecclésiastique sur l'école n'implique pas forcément la faiblesse de l'État. Pendant la III^e République, cette influence religieuse constituera sans aucun doute une menace, mais le Concordat est toujours en vigueur à cette époque. De ce fait, l'école « repose sur l'action concertée de l'Église et de l'État », ce qui nous permet d'apercevoir la concordance des enseignements catholique et républicain.¹⁰⁹ Le contenu scolaire est un amalgame du religieux et du patriotique, le patriotisme étant un thème bien connu de la « morale républicaine » de la fin de siècle. En 1867, par exemple, l'école primaire publique du Rhône constate que « le but principal du maître est de donner aux enfants une éducation morale et religieuse et pour transmettre le sens de leur devoir envers Dieu, envers leurs parents, *envers le chef de l'état* et envers autrui. »¹¹⁰ S'y ajoutent les efforts des Frères des Écoles Chrétiennes pour inclure un éventail plus large de sujets laïques dans les programmes scolaires, tels que la géographie, l'histoire, les sciences, les mathématiques et le dessin pour être à la hauteur des écoles de l'Université. A ce sujet, l'historienne Sarah Ann Curtis trouve que la morale religieuse, les préceptes patriotiques et « les leçons pratiques », qui deviendront le signe distinctif de l'école laïque, forment le corps de l'enseignement congréganiste à cette époque.¹¹¹ Sans abandonner le

¹⁰⁸ Ibid., 320.

¹⁰⁹ Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 75.

¹¹⁰ Curtis, *Educating the Faithful*, 89

¹¹¹ Ibid., 85.

dogme catholique, les écoles congréganistes arrivent à se conformer à la formation offerte par l'État.¹¹²

Quand les républicains arrivent au pouvoir, nous voyons qu'un clivage fait surface à l'école. A la fin du Second Empire et au début de la III^e République, une certaine pensée ferryste est perceptible. En 1866, le journaliste républicain Jean Macé fonde la *Ligue de l'enseignement*, qui vise à l'obligation de l'instruction primaire.¹¹³ Même une discussion des méthodes pédagogiques indique une tension croissante. Dans les années 1860 et 1870, par exemple, la méthode simultanée est au goût du jour : un seul instituteur, autoritaire, dirige une classe d'élèves de tous âges—une structure qui reste un reflet de la tradition et de la nature hiérarchiques de l'Église, à l'encontre de la méthode mutuelle qui emploie un système d'enseignement par les pairs, c'est-à-dire par les élèves eux-mêmes, et réduit ainsi l'autorité de l'instituteur. Le clergé estime que cette dernière méthode est trop « républicaine » et donc impensable quand il s'agit de former des jeunes catholiques.¹¹⁴

L'influence du clergé ne cesse de s'accroître dans les années 1870, d'où l'instauration de la liberté de l'enseignement supérieur en 1875, mais les congrégations catholiques doivent faire face à une opposition républicaine. A ce titre, Léon Gambetta, républicain ardent et président du Conseil de 1881 à 1882, réclame la laïcité scolaire en 1871 et la nomme nécessaire à la République et, au-delà, à la France. Dans une formulation de cette école laïque envisagée, il nie la possibilité de « confier aux divers clergés l'éducation des enfants » et en même temps « en

¹¹² Ibid.

¹¹³ Léon et Roche, *Histoire de l'enseignement*, 76.

¹¹⁴ Georges Rigault, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, Tome IV : l'Institut restauré (1805-1830)*, 343-44 cité dans Curtis, *Educating the Faithful*, 97.

faire des citoyens français ». ¹¹⁵ La législation laïcisatrice scolaire des années 1880 s'inscrit dans cette logique. En 1879, deux projets de loi proposent l'expulsion des religieux du Conseil supérieur de l'Instruction publique et l'annulation de la liberté de l'enseignement supérieur. Néanmoins, c'est l'article 7 de ce dernier projet qui offre le pire affront républicain : « nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement d'enseignement s'il appartient à une congrégation non autorisée. » ¹¹⁶ Ce projet de loi nous apparaît d'une ampleur encore plus grande quand nous comprenons que, d'une véritable pléthore de congrégations qui existent en France, seulement cinq sont légalement reconnues par l'État. ¹¹⁷ La loi Paul Bert (1879), qui met en place des écoles normales d'institutrices, envisage alors la création d'un nouveau personnel pour remplacer les religieux. L'année d'après, le Sénat rejette l'article 7. Mais sous l'autorité du président républicain Jules Grévy et du ministre de l'Instruction publique, Jules Ferry, le gouvernement n'en applique pas moins à l'école sa politique anticléricale.

A travers les changements scolaires des années 1880, le gouvernement de la III^e République vise à arracher à l'Église son emprise sur le système éducatif français. A ce but, la loi Camille Sée de 1880 crée les lycées et collèges de filles et interdit l'instruction religieuse en cours, mais permet par contre la présence des aumôniers. ¹¹⁸ Le 29 juin 1880, Ferry prend deux décrets, dont le premier ordonne la dispersion des jésuites à Paris et le deuxième exige l'enregistrement des

¹¹⁵ Léon Gambetta, « Discours du citoyen Gambetta représentant du peuple : prononcé à l'anniversaire de la défense héroïque de Saint-Quentin le 16 novembre » (Cahors: impr. de H. Combarieu, 1871), 8, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5456667f.r=Discours+du+citoyen+Gambetta+représentant+du+peuple+.langEN>.

¹¹⁶ « L'article 7 du projet de loi du 15 mars 1879, » cité dans Ozouf, *L'Église, L'École et la République*, 57.

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ Baubérot, *Histoire*, 41.

congrégations religieuses. Du coup, les républicains ferment 261 couvents et expulsent 5,643 religieux, qui sont obligés soit de s'exiler soit de renoncer à leur vocation.¹¹⁹ Dans ce contexte, Jules Ferry fait voter la série de lois célèbres qui portent son nom: en 1881 la gratuité scolaire, en 1882, l'obligation de l'école primaire publique et la laïcité de tout enseignement public.¹²⁰ La loi Goblet établit par la suite la laïcisation du personnel en 1886.

Il est important de faire une précision au sujet du contenu des manuels lors de la laïcisation scolaire et la mise en place des nouveaux programmes. Le lien historique entre l'école et l'Église, et donc entre la morale et la religion, fait que le divorce entre elles s'avère difficile et lent. A ce sujet, le 2 juillet 1882, *Le Journal des Instituteurs*, une publication modérée, suggère que la place prépondérante de la religion dans la pédagogie française constitue une entrave à la laïcisation: « En effet, comment se procuraient-ils des sujets de devoirs et des modèles de style pour leurs élèves, puisque l'idée de Dieu et de l'âme se rencontre partout dans les chefs d'œuvre de notre littérature nationale ? »¹²¹ Il en résulte qu'au moment de la laïcisation scolaire et pendant les années immédiatement après, la plupart des nouveaux manuels scolaires ne suppriment pas toute mention de Dieu. En fait, une étude de 1883 trouve qu'un tiers des manuels ne mentionne pas Dieu, qu'un tiers est déiste et qu'un autre tiers reste « de tendance catholique ».¹²²

Afin de saisir la différence entre les manuels qui sont publiés avant et après la laïcisation scolaire, il faut se pencher sur ce « Dieu maintenu aux programmes », pour reprendre les mots de Mona Ozouf. Au début de l'école laïque, il s'agit d'enseigner aux enfants « de 9-11 ans à ne pas

¹¹⁹ Ozouf, *L'École, L'Église et la République*, 63.

¹²⁰ Mais la loi permet un congé hebdomadaire, autre que dimanche, pour que les enfants puissent aller au catéchisme. (Baubérot, *Histoire*, 43)

¹²¹ Correspondant anonyme, *Le Journal des Instituteurs*, le 2 juillet 1882 cité dans Ozouf, *L'École, L'Église et la République*, 77.

¹²² Émile Boutroux, *La Revue Pédagogique*, avril 1883, cité dans *ibid.*, 114-15.

prononcer à la légère le nom de Dieu » et de transmettre à l'élève « l'obéissance aux lois de Dieu, telles que les lui révèlent sa conscience et sa raison ». ¹²³ L'historien Daniel Halévy constate que ce « Dieu maintenu » relève du désir de ne pas offenser un public jusqu'ici accoutumé à la présence de la religion à l'école. Pourtant, Ozouf avance un argument à la fois plus nuancé et plus plausible—que ce « Dieu » est universel et n'est pas « objet de devoirs spécifiques ». ¹²⁴ En 1882, Jules Ferry illustre bien ce concept du Dieu universel de l'école laïque dans un arrêté ministériel :

L'instituteur n'est pas chargé de faire un cours *ex professo* sur la nature et les attributs de Dieu; l'enseignement qu'il doit donner à tous indistinctement se borne à deux points. D'abord, il leur apprend à ne pas prononcer légèrement le nom de Dieu ; il associe étroitement dans leur esprit, à l'idée de la cause première et de l'Être parfait, un sentiment de respect et de vénération; et il habitue chacun d'eux à environner du même respect cette notion de Dieu, alors même qu'elle se présenterait à lui sous des formes différentes de celles de sa propre religion. Ensuite, et sans s'occuper des prescriptions spéciales aux diverses communions, l'instituteur s'attache à faire comprendre à l'enfant que le premier hommage qu'il doit à la divinité, c'est l'obéissance aux lois de Dieu, telles que les lui révèlent sa conscience et sa raison. ¹²⁵

Dans cette logique, les nouveaux instituteurs négligent de faire de la religion une matière en soi, et de la dévotion religieuse une obligation spécifique. De ce fait, ils s'abstiennent d'en parler. C'est dans ce sens que les mentions religieuses qui figurent dans les manuels doivent être comprises. Tout ceci pour dire qu'il existe sans aucun doute une différence entre les manuels pré et post laïcisation. Cela devient plus marqué dans les années 1900, quand le courant de vif anticléricalisme favorise le silence à l'égard de Dieu dans les programmes scolaires.

Mais le débat que suscite ce « Dieu maintenu » en 1882 doit attirer notre attention, parce qu'il marque à quel point le contraste supposé entre les principes catholiques et républicains relève d'un conflit politique qui oppose l'Église à l'État. En 1881, lors des débats parlementaires

¹²³ *Morale et Civique (Instruction)* cité dans Ozouf, *L'École, L'Église et la République*, 113.

¹²⁴ Ibid.

¹²⁵ *Les Questions Actuelles*, volumes 99-100 (Paris: 1908), accédé le 9 avril 2013, <https://play.google.com/books/reader?id=5Y0KAQAIAAJ&printsec=frontcover&output=reader&authuser=0&hl=en&pg=GBS.PA17>.

sur la loi du 28 mars 1882, qui établit l'obligation et la laïcité scolaire, Jules Simon, républicain modéré et ancien ministre de l'Instruction publique, met en question la possibilité de divorcer la morale de la religion. Il propose alors un amendement qui exigerait que l'instituteur enseigne les « devoirs envers Dieu ». La question est donc de savoir si la morale peut être divorcée de la religion. Les opinions de Jules Simon et de Jules Ferry s'avèrent éclairantes à ce sujet. Tandis que le premier n'arrive pas à concevoir une morale sans religion, le deuxième constate que les « devoirs envers Dieu » mettent en danger la place de l'État en conservant la suprématie de l'Église: « Notre politique est comme la nation française : elle est anticléricale, mais elle n'est pas irréligieuse...L'irréligion d'État, le fanatisme à rebours, nous le réprouvons autant que vous...L'irréligion d'État ne doit pas prendre la place de la religion d'État. »¹²⁶ Ici, Ferry admet que sa politique est anticléricale, c'est-à-dire qu'elle s'oppose à toute influence ecclésiastique. Mais plus important encore, il met en exergue que « la religion d'État », autrement dit l'instruction morale et civique qu'il voudrait substituer aux « devoirs envers Dieu », doit avant tout faire partie des programmes de l'école laïque. Finalement, l'Assemblée nationale rejette l'amendement pour inclure les devoirs religieux, mais, comme nous l'avons noté, les manuels continuent à faire mention de Dieu.¹²⁷

Naît alors une morale civique républicaine dans un contexte politique âpre. Cette morale semblera former le cœur de, et parachever, l'œuvre de l'école laïque. Certes, quand Gambetta réclame la laïcité scolaire en 1871, il établit une polarisation entre une formation laïque et religieuse : « A l'église, ils recevront l'enseignement des dogmes et apprendront tout ce qui est du domaine de la foi. A l'école, on leur enseignera [l'idée de justice et de patrie] et les vérités de

¹²⁶ Jules Ferry, « Discours parlementaires : Sénat, séance du mardi 14 mars 1882 » cité dans *Manuel générale de l'instruction primaire*, volume 18, Issue 1 (Paris: La Librairie Hachette, 1882), 152, books.google.com/books?id=n9PNAAAAMAAJ.

¹²⁷ Ozouf, *L'École, L'Église et la République*, 75.

la science, dans leur rigueur et leur simplicité majestueuse. »¹²⁸ La morale, tout comme le citoyen français idéal, devient donc privée de toute association catholique, mais surtout pour atteindre un but politique : la formation des républicains. Nous verrons que la discorde politique de cette période voile l'accord entre l'enseignement républicain et l'enseignement catholique. Une analyse des manuels scolaires de l'école laïque dans le chapitre suivant réfute la nette division que fait Gambetta entre ce qui est « le domaine de la foi » et « l'idée de justice et de patrie ».

¹²⁸ Gambetta, « Discours du citoyen Gambetta représentant du peuple (1871) », 8.

Chapitre 3 : La Morale catholique de la III^e République: les manuels scolaires de l'école républicaine et leurs fondements chrétiens

La morale républicaine, pièce maîtresse de l'école laïque, est instaurée à la place de l'enseignement religieux à la fin du XIX^e siècle. Dans les premières années qui suivent le passage des lois Ferry, les programmes de morale retiennent la mention des « devoirs envers Dieu », mais Dieu est compris dans un sens général, voire déiste. Ce qui nous frappe donc, c'est la possibilité d'une compatibilité harmonieuse entre des valeurs « républicaines » et religieuses. Pendant la période qui mène à la Séparation des Églises et de l'État en 1905, la guerre politique entre les catholiques et les républicains s'intensifie. Par conséquent, les manuels commencent à supprimer toute mention de Dieu et y substituent un système de valeurs « républicaines » qui est censé n'être basé que sur « la raison ». Alors que ces principes couvrent un vaste champ de vocabulaire, nous les catégoriserons sous trois thèmes: la vertu individuelle, la vertu communale et la vertu patriotique— la « vertu » étant, pour reprendre les mots de l'écrivain Michel Jeury, la « disposition au bien ».¹²⁹ Même s'ils sont présentés cette fois-ci dans le cadre d'un enseignement exclusivement républicain, ces mêmes principes sont tirés de la tradition catholique. Ce développement indique que l'opposition souvent postulée entre les deux pédagogies n'est qu'une conséquence politique de la lutte anticléricale mise en évidence dans les chapitres précédents.

Pour mieux voir comment celle-ci voile la concordance de l'instruction catholique et républicaine, nous ferons une comparaison entre les manuels de l'école pré-Ferry, ou catholique,

¹²⁹ Bien sûr, ces idées se chevauchent mais forment néanmoins des thèmes bien distincts ; Michel Jeury, *Petite histoire de l'enseignement de la morale à l'école* (Paris: R. Laffont, 2000), 67.

et ceux de l'école laïque.¹³⁰ A cette fin, nous regarderons en premier lieu une série de manuels qui ont été publiés dans les années 1880 jusqu'en 1890, la période qui couvre le passage de la législation ferryste (1881-1882) et la loi Goblet (1886). Nous nous pencherons ensuite sur un deuxième groupe de manuels publiés entre 1890 et 1905, c'est-à-dire pendant que le Ralliement, l'affaire Dreyfus (1894-1906), le règne combiste (1902-1904) et la Séparation dite « officielle » de 1905 donnent lieu à des débats politiques violents. En faisant ainsi, nous soutiendrons que le discours politique de la III^e République constate une différence fondamentale entre les deux enseignements qui n'existe pas.

Le contenu scolaire au temps des lois Ferry (1881-82) : l'individu

Dans les manuels scolaires qui datent de la première décennie de l'école laïque, la présence maintenue de Dieu et les valeurs prônées font montre de l'axe commun que partagent les deux enseignements. Commençons par *L'Instruction civique à l'école* (1882) dont l'auteur est Paul Bert, anticlérical dévoué et ministre de l'Instruction publique lors de la publication du manuel. Le souci du comportement individuel vertueux est présent tout au long du livre. Par exemple, dans un chapitre qui se focalise sur la loi et le gouvernement, le narrateur s'adresse au garçon Pierre pour lui expliquer qu'« Il faut lire les journaux pour pouvoir voter avec intelligence. »¹³¹

¹³⁰ C'est-à-dire, les manuels (ou les éditions des manuels) qui sont publiés et sont en usage avant 1882, et à partir de 1882, respectivement. Parce que la religion catholique fait partie de l'enseignement public et privé avant la laïcisation scolaire, nous désignons les manuels de l'époque pré-Ferry comme « catholiques ».

¹³¹ Paul Bert, *L'Instruction civique à l'école: notions fondamentales* (Paris: Picard-Bernheim, 1882), 69, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k75550j.r=L%27instruction+civique+à+l%27école+.langEN>.

Une illustration qui accompagne la leçon dépeint une scène en famille : le grand-père de Pierre, emblématique d'une ignorance arriérée, s'indigne contre son fils, qui lit son journal devant le feu du foyer. Effectivement, ce vieillard constate « que les ouvriers qui lisent le journal sont des fainéants et perdent leur temps ». ¹³² Bert informe Pierre que le suffrage universel fait que tous les ouvriers votent et « s'ils ne lisaient pas les journaux, ... ils se laisseraient conduire par le bout du nez. » S'esquissent ainsi l'importance du développement intellectuel aussi bien que de la notion du devoir chez l'individu. Plus précisément, Bert met le doigt sur l'obligation de voter. Mais le devoir de participer aux élections va de pair avec celui de respecter et obéir au régime au pouvoir. En effet, Bert constate que la seule option pour un citoyen insatisfait est d'attendre les nouvelles élections pour changer les lois qu'il désapprouve—« Mais voilà tout ». De cette façon, l'école laïque fait écho à l'école catholique en prônant la diligence, le respect et l'obéissance à l'autorité comme les qualités d'une personne vertueuse.

Ces qualités figurent également dans *Instruction morale et civique pour les petits enfants* d'Augustine Fouillée, qui écrit sous le pseudonyme de G. Bruno. Prenons à titre d'exemple l'édition qui date de 1883, dont une partie dédiée aux « Récits et Préceptes Moraux » précise aux écoliers les qualités personnelles nécessaires pour remplir leurs devoirs. ¹³³ En effet, toute une sous-partie est dédiée à « la bonne volonté », « la persévérance », « le courage » et « la franchise », des qualités qui rendent plus faisables les directives dans deux sections ultérieures : « Devoirs de justice » et « Le travail ». Comme dans l'enseignement chrétien, le portrait de l'individu recommandable s'éclaire par son inverse : « la désobéissance », « La gourmandise »,

¹³² Ibid.

¹³³ G. Bruno (Augustine Fouillée), *Instruction morale et civique pour les petits enfants: morale sociale, instruction civique, sciences usuelles (9e édition conforme aux nouveaux programmes officiels)* (Paris: E. Belin, 1883), 143, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5494401g.r=g+bruno.langEN>.

« La petite paresseuse », « Dissimulation et mensonge... »—de véritables péchés dans la littérature religieuse.¹³⁴

Certes, ces notions ne paraissent pas étranges aux enfants qui connaissent le Décalogue, la base de la morale chrétienne. Considérons à titre d'exemple le quatrième commandement, « Tes père et mère honoreras, afin de vivre longuement », qui prêche également l'obéissance. De même, la sixième maxime, « Luxurieux point ne seras, De corps ni de consentement », désapprouve l'inclination à trop manger et boire. S'y ajoute le huitième commandement, qui loue l'honnêteté : « Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement ».¹³⁵ Le manque de franchise et de sens du devoir, à l'encontre des valeurs que chérissent autant les républicains, devient chez les catholiques un péché véniel (« mentir en choses légères »), ou d'omission (« [négliger] de nous acquitter de nos obligations générales ou particulières »). Les textes de Bert et de Bruno suggèrent donc que les fautes que l'instituteur laïque reproche à ses élèves, ont changé de contexte, mais non pas de contenu.¹³⁶

Notamment, la liberté figure parmi les valeurs individuelles qu'avance l'école laïque au début des années 1880. Pilier essentiel de la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité », cette idée-clé trouve pourtant ses origines dans le christianisme. Considérons un passage tiré de l'Évangile :

« Et [Jésus] dit aux Juifs qui avaient cru en lui: Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples; vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira.
- Ils lui répondirent: Nous sommes la postérité d'Abraham, et nous ne fûmes jamais esclaves de personne; comment dis-tu: Vous deviendrez libres?
-En vérité, en vérité, je vous le dis, leur répliqua Jésus, quiconque se livre au péché est

¹³⁴ Ibid., 143.

¹³⁵ Victor Cousin, *Livre d'instruction morale et religieuse: à l'usage des écoles primaires catholiques, élémentaires et supérieures, des écoles normales et des commissions d'examen* (Paris: chez F. G. Levrault, 1834), Gallica,

<https://play.google.com/store/books/details?id=NPZQAAAAcAAJ>.

¹³⁶ Ibid., 218.

esclave du péché.

-Or, l'esclave ne demeure pas toujours dans la maison; le fils y demeure toujours.

- Si donc le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres. »¹³⁷

C'est ce même sens de liberté qu'emploie Charles Gobinet quand il explique aux enfants la vocation religieuse et la raison pour laquelle les ordres monastiques se retirent dans son

Instruction de la Jeunesse en la piété chrétienne :

C'est pour cela que l'on quitte le monde, afin de vaquer [aux exercices religieux] avec moins d'empêchement et avec *une parfaite liberté*. Pour cela on renonce aux biens et aux plaisirs du monde, non-seulement d'affection, comme tous les Chrétiens sont obligés d'y renoncer, mais aussi par effet, afin de se donner à Dieu plus parfaitement.¹³⁸

De toute évidence, les catholiques interprètent la liberté comme l'affranchissement du péché et de la tentation que présentent le monde séculier et les vices de l'homme. En « renonçant aux biens » et par ce moyen refusant de « se livrer au péché », le chrétien sort d'une sorte d'esclavage où ses passions limitent sa capacité de se donner à Dieu et d'être vertueux.

La signification du terme pour la France de la III^e République fait écho à cette formulation chrétienne. Bert explique : « C'est ce qu'on exprime brièvement en disant que tout Français jouit de la liberté du travail, de la liberté d'association, de la liberté de réunion, de la liberté de la presse, de la liberté de conscience, de l'inviolabilité de la propriété, du domicile et de la personne. »¹³⁹ Dans les deux cas, il s'agit de la liberté d'agir selon sa conscience pour devenir soit le républicain idéal sur laquelle les contraintes d'un régime autoritaire et injuste ne pèsent plus, soit le chrétien modèle, qui s'est libéré de la force restrictive du vice.

¹³⁷ 1 Jean 8:31-36 (Version Louis Segond, 1910), texte intégral, <http://www.info-bible.org/lsg/43.Jean.html>.

¹³⁸ Charles Gobinet, *l'Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne: Tirée de l'Écriture Sainte et des Saints Pères, Divisée en Cinq Parties* (Paris: P.D. Brocas, 1780), 419 http://books.google.com/books?id=V4VIAAAAMAAJ&printsec=frontcover&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false.

¹³⁹ Bert, *L'instruction civique à l'école*, 76, 115.

Il est vrai que l'Église nuance sa propre définition de la liberté pour la distinguer de la licence, qui peut amener à la volupté et donc au péché. Mais la morale républicaine fait de même, car Bert prend soin de faire une précision : « Est-ce que vous serez pour cela libres de faire tout ce qui vous passera par la tête ? Non, cela tombe sous le bon sens ! car si tout le monde en faisait autant...il n'y aurait plus de société du tout...Non, il vous faudra toujours et partout obéir aux lois... »¹⁴⁰ Tout comme un chrétien qui agit selon ses passions et finit par perdre son salut, le républicain qui ne fait pas son devoir et qui « n'exerce pas son droit de vote est un mauvais citoyen et ne mériterait qu'on le lui enlevât ». ¹⁴¹ Se dessine un parallèle frappant, car le devoir de voter est « sacré » chez les républicains, tout autant que le devoir envers Dieu l'est chez les catholiques. En outre, les deux traditions expliquent que la liberté ne dispense ni le républicain ni le catholique de ses obligations.

Nous aurons néanmoins tort de nier toute divergence. Bien sûr, la contestation de Bert que « Vous pourrez aller ou ne pas aller à l'église, changer de religion si vous le voulez, ou même n'en avoir aucune » tranche avec les leçons des catholiques. ¹⁴² Jamais un catéchiste ne suggérerait que ses élèves puissent se dispenser d'aller à l'église—mais, encore une fois, un instituteur laïque n'encouragerait pas non plus son élève à ne pas aller aux urnes lors des élections nationales, même s'il a le libre choix d'ainsi faire.

Retournons au concept de l'éducation que Bert aborde dans ses consignes pour lire les journaux. Comme le note Michel Jeury, l'école devient un « apport spécial de la pensée laïque » à cette époque et la maxime « Tout le monde devrait pouvoir s'instruire également » témoigne de

¹⁴⁰ Ibid., 112.

¹⁴¹ Ibid., 117.

¹⁴² Ibid., 114.

cette notion.¹⁴³ Mais, en regardant les écrits chrétiens de plus près, nous voyons que l'accent sur l'éducation n'est pas uniquement républicain. Certes, dans le *Livre d'instruction morale et religieuse* (1834), Victor Cousin prône qu'« Un père de famille commet un péché d'omission, quand il n'est pas soigneux d'instruire ou de faire instruire ses enfants et ses serviteurs. »¹⁴⁴ Le catholicisme chérit également ses membres éduqués.

Le contenu scolaire au temps des lois Ferry (1881-82) : la communauté

Ces efforts pour construire une République ou une famille religieuse soulèvent l'importance de la communauté, présente dans l'enseignement républicain aussi bien que dans l'enseignement catholique. Cette notion vaste peut faire référence soit à la cellule famille soit à une collectivité plus large, dans le premier cas la « grande famille » de la République (la nation) et, dans le deuxième cas, les fidèles de l'Église. Chose intéressante, Bert entre dans le sujet en parlant de la liberté, prétendant que « Toutes [les] libertés sont communes à tout le monde...chacun, en les exerçant, a le devoir de laisser les autres les exercer comme bon leur semble ».¹⁴⁵ De cette façon, l'une des raisons pour lesquelles la liberté est si nécessaire à la République est qu'elle assure la stabilité de la communauté et organise les relations parmi les membres. Afin de clarifier ce dernier point, Bert explique le danger de ne pas respecter la liberté d'autrui : « Mais vous ne pourriez pas menacer et maltraiter ceux qui ne voudraient pas faire comme vous, parce que cela serait attenter à leur propre liberté. »¹⁴⁶

¹⁴³ Jeury, *Petite histoire*, 67.

¹⁴⁴ Cousin, *Livre d'instruction morale et religieuse*, 218.

¹⁴⁵ Bert, *L'instruction civique à l'école*, 114.

¹⁴⁶ Bert, *L'instruction civique à l'école*, 115.

Dans son *Instruction morale et civique pour les petits enfants*, Fouillée promeut l'importance de la communauté de la patrie autant que celle de la famille. En effet, figurent dans le manuel des chapitres intitulés : « La famille. Travail des parents et travail des enfants », « Respect aux vieillards » et « Les frères ». Mais d'autres valeurs renforcent un sentiment familial chez les enfants de la République : « Devoirs de charité », « L'amour filial » et « la Fraternité ». Il faut s'aimer et s'entraider. » Ici, l'on met en exergue l'amour, surtout entre père et fils, et la générosité d'esprit nécessaire à la communauté, et donc à la patrie.¹⁴⁷

Mais il n'y a rien de nouveau dans ce discours : la charité et la bonne volonté envers les autres, des vertus de la communauté, forment des thèmes des petits contes contenus dans le manuel catholique *Récits moraux et instructifs*, une série de récits didactiques du pédagogue Ambroise Rendu qui date de 1850.¹⁴⁸ Dans « L'Aumône du pauvre », une femme sacrifie le peu d'argent qu'elle a pour nourrir une famille qui meurt de faim. La consigne du chapitre sur la charité de Fouillée, « [fais aux gens] tout le bien que tu voudrais qu'ils te fissent », est similaire au message qu'exprime ce conte catholique: « Sacrifier un plaisir pour soulager la misère d'autrui est sans doute une action fort louable. »¹⁴⁹ Pareillement, quand Bert dit à ses élèves d'avoir « bon cœur » et de se montrer charitables, il les pousse également à suivre l'exemple de l'ecclésiastique dans « Le Curé de Choisy ». Dans ce récit de Rendu, un curé convainc un huissier d'effacer les dettes d'une famille d'ouvriers qui risque de perdre tous ses biens.¹⁵⁰ Nous

¹⁴⁷ Remarquez l'accent apporté aux membres masculins de la famille, car c'est surtout eux qui sont les chefs de famille aussi bien que les dirigeants de l'État. En même temps, la similarité à la hiérarchie ecclésiastique, dominée par les hommes, est frappante; Fouillée, *Instruction morale et civique pour les petits enfants*, 144.

¹⁴⁸ Ambroise Rendu, *Récits moraux et instructifs: Livre de lecture à l'usage des écoles primaires* (Paris : C Fouraut, 1850), Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5493875v.r=Récits+moraux+et+instructifs+p.langEN>.

¹⁴⁹ Fouillée, *Instruction morale et civique pour les petits enfants*, 87.

¹⁵⁰ Rendu, *Récits moraux et instructifs*, 13.

voyons que le principe républicain du dévouement à la famille est au cœur du récit « Piété filiale d'un jeune soldat ». Cette histoire décrit le sacrifice et l'altruisme d'un jeune soldat qui, au lieu de dépenser son salaire, fait des économies afin de les envoyer à sa famille.¹⁵¹ Ces exemples illustrent que les qualités et les actions de celui qui « se conforme simplement, courageusement aux devoirs envers Dieu » sont aussi les qualités du républicain idéal qui pense toujours aux autres, à sa famille et au « salut » de la nation. Notons par ailleurs que ce parallèle se présente dans le langage même du manuel de Bert, qui reprend le vocabulaire religieux de « salut ».

Le contenu scolaire au temps des lois Ferry (1881-82) : la patrie

Tandis que la notion de communauté touche au concept de la patrie, celle-ci devient sujet d'un traitement plus complet à l'école chrétienne aussi bien qu'à l'école laïque. Il suffit de prendre pour exemple le manuel de Bert, dont la société et la nation deviennent les thèmes clés. Déjà, le livre début par des « Notions fondamentales », qui deviennent surtout révélatrices: « Le service militaire, la patrie, l'impôt, la justice, le parlement, la loi, le gouvernement, l'état, les communes, les départements, l'administration, liberté, égalité, fraternité, la révolution ».¹⁵² Le chapitre qui couvre cette première notion explique que tout le monde « doit le service militaire » et « doit aimer sa patrie », cette dernière étant « la grande famille » de tous les Français. L'amour et le travail, tout au service d'une plus grande entité, caractérisent le bon citoyen dont toutes les actions doivent servir l'État. Mais ce traitement ne reste d'aucune façon une description abstraite de la nation. Par exemple, la Révolution de 1789 devient le sujet de tout un chapitre. Ce dernier commence par les « Bienfaits de la Révolution », continue à décrire la situation de l'impôt et du

¹⁵¹ Rendu, *Récits moraux et instructifs*, 58.

¹⁵² Bert, *L'instruction civique à l'école: notions fondamentales*, page de titre.

système judiciaire sous la monarchie et donne enfin un résumé des développements politiques pour conclure de nouveau que « La Révolution nous a donné la liberté, l'égalité, la fraternité ». ¹⁵³

Sont au cœur de ces leçons d'histoire et de patriotisme le devoir et l'amour—des notions qui sont aussi à la base des valeurs chrétiennes. A coup sûr, les congrégations ne présentent pas un portrait si glorieux de la Révolution, un événement qui a osé faire le premier attentat au pouvoir de l'Église. Elles ne donnent pas pour autant moins de poids à la France et au dévouement patriotique. *Le Tour de la France par deux enfants* (1884) est surtout illustratif à cet égard. L'œuvre, publiée en 1877, a été rééditée plusieurs fois et est bien connue pour avoir subi sa propre « laïcisation » avec l'édition de 1906, qui supprime toute mention de Dieu et des sujets religieux. Mais la version de 1884, publiée deux ans après la laïcisation scolaire, comprend toujours les « devoirs envers Dieu ». Manuel classique, le livre raconte l'histoire des deux frères, André et Julien, qui, après la mort de leur père et l'annexion de leur pays par la Prusse, traversent toute la France pour trouver leur oncle. Constatant qu'« on se plaint continuellement que nos enfants ne connaissent pas assez leur pays », Fouillée propose une œuvre de morale qui servira de remède à ce problème. En effet, toutes les leçons morales du livre forment un faisceau de valeurs patriotiques: « En groupant ainsi toutes les connaissances morales et civiques autour de l'idée de la *France*, nous avons voulu présenter aux enfants la patrie sous ses traits les plus nobles. » ¹⁵⁴

Des références religieuses explicites font ressortir cette notion plus clairement. En effet, Fouillée affirme qu'elle veut dépeindre la France « grande par l'honneur, par le travail, et par le

¹⁵³ Ibid., 159.

¹⁵⁴ Fouillée, *Le Tour de la France par deux enfants* (Paris: Librairie Classique Eugene Belin, 1884), 5, Project Gutenberg, accédé le 7 septembre 2012, <http://www.gutenberg.org/ebooks/27782>.

respect religieux du devoir et de la justice ». ¹⁵⁵ Ici, la patrie, connue comme spécialité républicaine, et Dieu, domaine surtout des catholiques, trouvent une harmonie parfaite. Dans une scène particulièrement touchante, le père mourant des deux garçons n'a plus de force et ne peut que murmurer que « la France! », faisant comprendre à son fils qu'il faut « rester français » en dépit de la conquête allemande. En bon patriote, le fils rassure son père : « soyez tranquille...je vous promets que nous demeurerons les enfants de la France; nous quitterons Phalsbourg (Lorraine) pour aller là-bas; nous resterons Français, quelque peine qu'il faille souffrir pour cela. » ¹⁵⁶

Mais ce serment à la nation française fait place à un moment de piété et d'ardeur religieuse. Pendant ces derniers moments de vie, le père « semblait vouloir à présent ne plus songer qu'à Dieu....Son âme s'élevait vers lui dans une ardente et dernière prière, remettant à sa garde suprême les deux orphelins agenouillés auprès du lit ». ¹⁵⁷ Sa prière passionnée, d'une foi sincère et fervente, complète l'image d'autres petits dévots qui « s'agenouillent », comme pendant l'extrême-onction, devant son lit. Ainsi donc, père et fils lient au patriotisme la foi chrétienne. Contrairement à ce que les anticléricaux laissent croire, l'amour de la patrie et l'amour de Dieu ne sont pas mutuellement exclusifs.

Les livres des écoles chrétiennes d'avant la laïcisation scolaire visent à inculquer le même dévouement nationaliste et mettent ainsi en valeur leurs continuités avec la morale républicaine. De tels thèmes sont au cœur du conte « Magnanimité d'un Soldat » des *Récits moraux* de 1850, déjà cité. Après que le comte de Boutteville punit un soldat modeste pour sa

¹⁵⁵ Ibid.

¹⁵⁶ Fouillée, *Le Tour de la France* (1884), 10.

¹⁵⁷ Ibid.

désobéissance, ce dernier jure au comte qu'il va se venger : « je vous en ferai repentir ». ¹⁵⁸ Mais au lieu de faire mal à son supérieur, il remplit sa promesse d'une autre façon : avec un grand acte de bravoure au service du comte. Cette loyauté au commandement qui lutte au nom de la France, en dépit d'un mal fait, reflète à coup sûr une fidélité à la nation comme dans les manuels républicains.

Dans *Les Contes instructifs, moraux et amusants à l'usage des enfants*, publié en 1827 et donc un manuel catholique, le lien entre le patriotisme et le catholicisme est encore plus explicite. Ici, les devoirs d'un chrétien comprennent et englobent les obligations patriotiques. « Le bon et estimable Enfant », par exemple, décrit une mère qui sacrifie beaucoup afin de bien élever son fils : « Ce n'est pas aujourd'hui, se disait-elle que je veux jouir du plaisir d'être mère, je n'en dois goûter le bonheur que quand j'aurai rendu mon fils digne de la société. » ¹⁵⁹ Cette femme sacrifie sa vie pour le bien de la société française, un service qu'exige Bert de tous les futurs citoyens et de toutes les futures citoyennes. Mais cet acte maternel et patriotique renvoie aussi à l'état de son âme, car le texte conclut que « cette bonne mère emporte dans l'autre monde la consolation d'avoir rempli son devoir ». ¹⁶⁰ Il est important de signaler que les républicains empruntent aux catholiques le concept de la « bonne mère », qui a pour rôle d'élever de futurs citoyens et de bons chrétiens, respectivement. De cette façon, nous voyons que les valeurs catholiques comprennent le service à la grande communauté nationale et que, dans les manuels catholiques, servir Dieu égale servir le pays.

¹⁵⁸ Rendu, *Récits moraux et instructifs*, 92-93.

¹⁵⁹ Mme A.P., *Contes instructifs, moraux et amusants à l'usage des enfants* (Paris: F. Bellavoine et Cie, 1827), 183, 188, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5478291w.r=Contes+instructifs%2C+moraux+et+amusants+à+l%27usage+des+enfants+.langFR>.

¹⁶⁰ Ibid.

Le contenu scolaire au temps de la loi Goblet (1886-90) : l'individu

Après le passage de la législation ferryste, l'œuvre républicaine scolaire se poursuit avec la loi Goblet de 1886, qui laïcise le personnel de l'école. Malgré ce changement administratif, et la querelle politique qui l'accompagne, le contenu de l'enseignement subit peu d'altération et continue à promouvoir un réseau de valeurs essentiellement chrétiennes qui tourne autour de la morale individuelle, communale et nationale. Une analyse des manuels qui datent de cette période mettra en évidence le rapport entre les traditions catholique et républicaine au temps de l'expulsion controversée du personnel des écoles publiques. A cet égard, il sera utile de signaler deux textes scolaires, *Francinet, Livre de Lecture courante* (1885) et *Les Enfants de Marcel* (1887) d'Augustine Fouillée, sous le pseudonyme de G. Bruno.

Vers la fin des années 1880, le comportement personnel que prônent les textes pédagogiques relève d'un lexique chrétien. En 1885, on publie la cinquante-cinquième version de *Francinet*, un manuel d'Augustine Fouillée « conforme aux nouveaux programmes » et destiné à l'instruction élémentaire. Dans sa petite œuvre, Fouillée transmet la morale, l'instruction civique et les notions de droit et de sciences, parmi d'autres sujets, à travers l'histoire touchante d'une amitié entre la fille d'une riche bourgeoise, Aimée, et un jeune ouvrier, Francinet. Lors des premières rencontres entre ces deux personnes, des traits visiblement antichrétiens deviennent également antirépublicains. Au début du récit, Francinet travaille dans une manufacture de tissus et regarde d'un œil jaloux la vie aisée et privilégiée d'Aimée. Un jour, frustré et accablé d'amertume, il lance une pierre à Aimée pendant qu'elle promène son chien. Quand elle lui reproche ses actions, il ne trouve pas de mots pour s'exprimer. D'un air méprisant, elle l'insulte et même le menace, ce qui donne lieu à l'auteur, Fouillée, de condamner la fierté et

l'orgueil : « La fierté est parfois un bon sentiment, mais elle doit toujours avoir pour campagne la douceur, qui l'empêche de dégénérer en orgueil. »¹⁶¹ De cette façon, la douceur et la modestie viennent faire partie d'un comportement individuel propre aux citoyens de la III^e République.

Néanmoins, Fouillée loue parfois, au lieu de reprocher, ses personnages afin de souligner des qualités idéales républicaines. Dans un chapitre touchant, elle raconte le dernier vœu de la mère d'Aimée, qui désire que sa fille porte toujours une robe blanche pour qu'elle garde « la pureté du cœur ». A partir de ce petit conte, la maxime qui débute le chapitre rappelle aux élèves « [d'avoir] un cœur sans tache. »¹⁶² Cette notion d'innocence et même l'usage de la couleur blanche pour la symboliser sortent sans aucun doute de la tradition catholique. En effet, le vocabulaire de Fouillée semble imiter la description suivante du sacrement du Baptême dans *Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne*, de Charles Gobinet (1780):

...le Prêtre, après vous avoir Baptisé, vous a revêtu d'un habit blanc, en vous disant ces paroles : *Recevez la robe blanche pour la porter au jugement de Dieu sans tache et sans souillure*. Pour vous faire souvenir par cette blancheur extérieure, & par cet avertissement, de conserver soigneusement la beauté et la pureté intérieure que votre âme venoit [vient] de recevoir par la grâce du Baptême.¹⁶³

Se dessinent ainsi des similarités frappantes entre les traditions républicaine et catholique, qui, toutes les deux, adoptent l'innocence et la moralité comme des qualités personnelles essentielles.

Dans une section ultérieure dédiée à la morale, un autre parallèle entre les deux « écoles » émerge : un accent sur la ténacité. Par exemple, quand Francinet commence à recevoir des leçons du précepteur d'Aimée, il apprend l'histoire d'un mineur anglais. Bien que celui-ci

¹⁶¹ Fouillée, *Francinet, livre de lecture courante : principes élémentaires de morale et d'instruction civique, d'économie politique, de droit usuel, d'agriculture, d'hygiène et de sciences usuelles (55^e édition conforme aux nouveaux programmes et ornée de 350 gravures instructives)* (Paris: E. Belin, 1885), 14, Gallica.

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5406281z.r=instruction+morale+et+civique+.langEN>.

¹⁶² Fouillée, *Francinet*, 41

¹⁶³ Gobinet, *l'Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne*, 20.

n'ait jamais fait d'études, il commence à s'instruire et finit par s'élever au-dessus de la condition ouvrière. Par la bouche de cet autodidacte, Fouillée avance une autre vertu, traditionnellement chrétienne mais devenue républicaine : « La persévérance, leur disait-il, a toujours été ma devise ; sans elle je ne serais arrivé à rien. En dépit de ma pauvreté et des difficultés qu'elle me créait, j'ai persévéré à m'instruire. »¹⁶⁴

Ces idées de persistance et d'obstination ne sont pas uniques à l'éthique républicaine. En effet, dans *Comment il faut prier*, du célèbre évêque du XVII^e Jacques-Bénigne Bossuet, l'auteur note le besoin de la « Persévérance et [de] l'humilité dans la prière ». Autrement dit, ces qualités restent nécessaires au chrétien pour faire ses dévotions.¹⁶⁵ Notons d'ailleurs que ces continuités ne résident pas seulement dans les thèmes de ces leçons, mais aussi dans le vocabulaire de chaque enseignement, car « persévérer » figure dans les deux textes. Quand Bossuet développe cette notion, il adopte un ton passionné qui renvoie aux efforts déterminés du mineur anglais : « Frappez : persévérez à frapper jusqu'à vous rendre importun, s'il se pouvait...et cette manière est de demander sans relâche avec une ferme foi...Il faut donc prier pendant le jour, prier pendant la nuit... ».¹⁶⁶ Il devient clair que la constance, attribut primordial du bon républicain, appartient depuis longtemps au faisceau de valeurs chrétiennes.

Ce fil entre les valeurs chrétiennes et républicaines qui concernent l'individu se manifeste également dans un autre manuel d'Augustine Fouillée, *Les Enfants de Marcel*. Il s'agit d'une famille alsacienne dont le père est sergent dans l'armée pendant la guerre franco-prussienne. Le livre raconte les épreuves que subit cette famille pendant ce temps malheureux pour la France.

¹⁶⁴ Fouillée, *Francinet*, 41.

¹⁶⁵ Jacques-Bénigne Bossuet, *Méditations sur l'Évangile* (écrites pour les religieuses de la Visitation de Meaux, 1695) cité dans Alice Martin, *Comment il faut prier* (Paris : Bloud, 1910), 30-33, Gallica,

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k90944x/f35.image.r=persévérance%20christianisme.langE>.

¹⁶⁶ Ibid.

Tout au long du manuel, le sergent Marcel essaie d'inculquer des leçons morales importantes à ses enfants qui, eux aussi, deviendront soldats. De la sorte, Fouillée met l'accent sur la vie dans l'armée dans l'esprit du républicanisme militant. Cela se trouve surtout dans son traitement de la notion d'obéissance. Examinons à ce titre l'histoire de Robert, le fils de Marcel, qui, au cours de son entraînement militaire, n'a pas le droit d'utiliser un fusil mais se sert plutôt d'un bâton. Pourtant, un jour il profite de l'absence de son père pour prendre le fusil de sa place sur le mur. Trop faible pour le porter, Robert tire par accident et faillit blesser sa petite sœur. La réprimande de Marcel devient révélatrice : « Comment ! disait-il, tu veux être soldat, Robert ; tu serais bien fier de tenir un fusil, et tu ne sais pas que la première chose à apprendre pour un soldat c'est l'obéissance ! Ce n'est pas le fusil qui fait le soldat, c'est la discipline et le respect de la règle. »¹⁶⁷ Ainsi donc, l'obéissance, la discipline et le respect des règles deviennent les qualités du soldat, républicain par excellence car il risque sa vie pour le bien de sa patrie.

Mais Marcel et son fils, en tant que bons républicains, ne sont pas les premiers à articuler de telles notions. Dans le manuel de Victor Cousin, dont la deuxième partie est le catéchisme catholique, l'auteur souligne l'importance des quatre vertus cardinales : « la Prudence, la Force, la Tempérance et la Justice. »¹⁶⁸ Tandis que la Prudence comprend « La docilité qui profite des sages avis », la Justice se fonde sur « Le respect à qui il est dû et l'obéissance ».¹⁶⁹ On voit bien en quoi ce nouveau catéchisme républicain que Marcel transmet à ses enfants est, en fait, un héritier de la doctrine chrétienne.

¹⁶⁷ Fouillée, *Les Enfants de Marcel, instruction morale et civique en action 8e éd* (Paris: Belin, 1887), 146, HathiTrust,

<http://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=pst.000014390951;seq=5;view=1up>.

¹⁶⁸ Cousin, *Livre d'instruction morale et religieuse*, 227.

¹⁶⁹ *Ibid.*, 228

La discussion des deux libertés importantes accordées aux individus dans la République est aussi riche en parallèles avec le catholicisme. Premièrement, Fouillée aborde la liberté de la propriété. De la sorte, Marcel explique ce qu'en dit la « La Déclaration des droits de l'homme » : « la petite maison que je possède sera le bien de mes enfants plus tard, et personne n'aura le droit de prendre son bien à ma fille, pas plus qu'on n'a le droit de me le prendre à moi-même. »¹⁷⁰ Cette liberté de propriété renvoie pourtant à un des Dix Commandements : « Le bien d'autrui tu ne prendras/ Ni retiendras à ton escient ». ¹⁷¹ De même, les manuels d'avant la laïcisation scolaire, remplis de leçons catholiques, condamnent le vol. « La probité récompensée », par exemple, d'un livre de morale pratique de 1878, raconte l'histoire d'un pauvre paysan qui tombe sur un sac plein d'argent. Bien que tout d'abord il soit comblé de joie, il réfléchit davantage: « Le hasard nous l'a fait trouver ; mais le retenir serait un vol. Allons chez M. le curé, et remettons-lui cet argent. »¹⁷² En tant que père républicain, Marcel propage la notion de la liberté de propriété et loue la loi qui protège cette dernière. De la même façon, cet ecclésiastique semble présider le village, encourageant tous ces paroissiens à suivre ce qui est, en effet, la même loi de propriété que prône la Déclaration de 1789.

Il sera surtout révélateur d'analyser le traitement de la deuxième liberté, celle de la liberté de conscience. Toujours en conversation avec sa fille, Marcel lui explique : « Ma petite-fille peut remplir selon sa conscience les devoirs envers Dieu que ses parents lui ont enseignés, sans que personne l'inquiète et la trouble... De même ma petite Rose peut, ainsi que ses parents, aimer le gouvernement de son pays, qui est un gouvernement libre, sans que personne y retrouve à

¹⁷⁰ Fouillée, *Les Enfants de Marcel*, 55.

¹⁷¹ Gobinet, *l'Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne*, 20.

¹⁷² Theod.-H. Barrau, *Livre de Morale Pratique ou choix de préceptes et de beaux exemples Destiné à la lecture courante dans les écoles et les familles* (Paris: Librairie L.Hachette et Cie, 1878), 204, HathiTrust, <http://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=uc1.b285661;num=5;seq=5;view=1up>.

redire. »¹⁷³ Cette célébration de la liberté de conscience devient l'atout par excellence de l'école laïque. Effectivement, dans sa circulaire célèbre du 17 novembre 1883, Jules Ferry déclare que la laïcisation scolaire « a eu pour premier objet de séparer l'école de l'Église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves ». ¹⁷⁴ Elle est élément essentiel de la philosophie républicaine, et, bien entendu, n'a pas d'équivalent catholique, vu que le catholicisme est une croyance particulière. Toutefois, ce qui ressort du texte est que les devoirs envers Dieu et l'amour du gouvernement républicain forment une paire. Autrement dit, l'explication de Marcel montre que les principes propres au catholicisme et au républicanisme, y compris la liberté de conscience, peuvent coexister. Ainsi, nous comprenons que la morale républicaine se fait l'écho de, et reste donc compatible avec, ces notions chrétiennes.

Le contenu scolaire au temps de la loi Goblet (1886-90) : la communauté

Le groupe de principes dits « républicains » qui concerne la communauté relève également d'un discours chrétien. Encore une fois, *Francinet* met en évidence ces liens. Rappelons-nous le début du livre. Francinet ne connaît pas Aimée, mais voit seulement qu'elle est privilégiée tandis que sa famille reste pauvre. Emporté par la jalousie, il lance une pierre dans sa direction pour la blesser. La conduite de Francinet, peu appropriée pour un républicain, suscite les reproches de Fouillée : « Quand vous êtes malheureux, ne soyez pas jaloux du bonheur des autres. Si les autres étaient malheureux comme vous, en seriez-vous plus heureux?...La jalousie mène à la

¹⁷³ Fouillée, *Les Enfants de Marcel*, 52; Il convient de nous rappeler que les « devoirs envers Dieu », un Dieu qui appartient plutôt à une tradition déiste, restent dans les manuels scolaires jusqu'à la Séparation de 1905.

¹⁷⁴ Jules, Ferry, « Lettre aux Instituteurs », dans *Aux origines de la loi de 1905*, sous la direction de Joël Roman, (Paris : Hachette Littératures, 2005), 8.

méchanceté ». ¹⁷⁵ De la sorte, l'auteur montre du doigt la jalousie et la méchanceté comme des qualités non-républicaines. De la même manière, après qu'Aimée se venge, il faut nécessairement qu'elle ait des remords. A cette fin, Fouillée cite même un passage de l'Évangile : « Moi, je vous commande : aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à qui vous haïssent, et priez ceux qui vous outragent et qui vous persécutent. Afin que vous soyez enfants de votre Père qui est dans les cieux... ». ¹⁷⁶ Tout comme dans *Les Enfants de Marcel*, la mention explicite de Dieu peut faire surface dans un enseignement qui vise à instruire les citoyens de la République, car rien chez le modèle républicain tranche sur l'idéal catholique. ¹⁷⁷

De tels thèmes se répètent dans les leçons au sujet du travail. En détaillant les avantages de l'association dans un chapitre sur l'instruction civique, Fouillée illustre que l'industrie et le progrès résultent d'un effort conjugué des citoyens : « ...pour obtenir des résultats merveilleux du travail, il faut que l'harmonie règne entre les hommes... Tels sont les bienfaits de l'association et de la division du travail dans l'industrie. » ¹⁷⁸ Notons que l'amour d'autrui est au cœur de cette maxime, qui contribuera à l'essor industriel de la III^e République. De la sorte, cette « nouvelle » morale qui dirige la nation tourne autour de la gentillesse, de l'amour et de la générosité—des notions qui font partie intégrante de la doctrine chrétienne.

Le contenu scolaire au temps de la loi Goblet (1886-90) : la patrie

Considérons maintenant les valeurs patriotiques, connues comme le point de mire des leçons de l'école laïque, mais qui ont des précédents dans l'enseignement catholique. De nombreux

¹⁷⁵ Fouillée, *Francinet*, 12.

¹⁷⁶ *Ibid.*, 18.

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ *Ibid.*, 93.

chapitres dans *Les Enfants de Marcel* comprennent la dévotion envers la France dans les devoirs d'un bon républicain. Pour ouvrir le chapitre « Le souvenir de la Patrie », Fouillée cite Victor Hugo, écrivain républicain illustre: « Le mois de mai sans la France, Ce n'est plus le mois de mai. »¹⁷⁹ Des parties sur la Révolution de 1789 servent aussi à évoquer une ferveur patriotique et le sens d'obligation envers la France républicaine. Divers chapitres traitent de ce thème : « Souvenirs de la Révolution française », « Liberté, Egalité, Fraternité », « Qu'est-ce qu'un citoyen ? », « Les obligations du citoyen ».¹⁸⁰ Parce que Marcel, le protagoniste, et sa famille doivent se réfugier en Suisse à la fin de la guerre franco-prussienne, pour une partie du livre, l'histoire se situe à l'étranger et les personnages souffrent du mal de pays. Pendant ce séjour, la famille observe un acte héroïque de la part d'un soldat français anonyme. Voyant que deux enfants se noient, il se hâte, et réussit, à les sauver. Quand le chef du bataillon demande l'identité de cet homme brave, il refuse de se nommer. Au lieu d'attirer l'attention sur lui-même, il déclare que l'armée suisse doit remercier la France pour une action si noble. A son exclamation « Vive la France ! », tout le régiment suisse répète ces mêmes mots. De cette façon, le manuel avance les notions de sacrifice et de courage en termes de patriotisme.

Quoique cet accent sur la patrie soit considéré l'une des innovations les plus notables de l'école laïque, il occupe depuis longtemps une place importante dans la pédagogie catholique. Le manuel de Cousin en fournit les preuves: « Ne mettez point la générosité et le courage à faire le vaillant, à ne souffrir rien de personne, à vous battre à toute rencontre, mais à servir fidèlement et courageusement votre Prince et votre Patrie dans les occasions. »¹⁸¹ De même, le chapitre « J'aime la France » clôt une édition du *Le Tour de la France* par deux enfants qui date de 1878,

¹⁷⁹ Fouillée, *Les Enfants de Marcel*, 18.

¹⁸⁰ Ibid., 24, 35, 44, 68.

¹⁸¹ Cousin, *Livre d'instruction morale et religieuse*, 448.

cinq ans avant la laïcisation scolaire. Lorsque son oncle l'invite à rester avec la famille dans l'Orléanais, et donc lui permet de devenir français, l'enfant Julien est pris d'un amour bouleversant pour sa patrie. Éprouvant un patriotisme qui va jusqu'à un sentiment d'appartenance à la terre française, il regarde autour de lui et s'exclame : « J'aime la France !...la France...France... » tandis que « répéta fidèlement et nettement le bel écho de la colline, qui se répercutait encore dans les ruines de la ferme ». ¹⁸² Mais un ton explicitement religieux colore cet éloge de la République, car la maxime qui débute le chapitre constate que : « Le travail est bien du ciel, car il fait renaître le bonheur et l'aisance là où la guerre ne laisse que deuil et misère. » ¹⁸³ En d'autres termes, c'est Dieu, en fin de compte, qui restaure la santé de la République après ses malheurs. Manifestement, l'amour de Dieu et l'amour de la patrie ne sont guère mutuellement exclusifs, mais se renforcent l'un l'autre.

Le contenu scolaire et la campagne anticléricale de la III^e République (1890-1905) : l'individu

Cette analyse textuelle fait montre de l'uniformité des principes au cœur de l'enseignement catholique et républicain lors de la laïcisation du personnel avec la loi Goblet en 1886. Dans la dernière décennie du XIX^e siècle, la lutte politique qui a entraîné et a été issue de la laïcisation scolaire dépasse le domaine de l'école. L'affaire Dreyfus de 1894, la chasse aux congrégations du règne combiste (1902-1905) et enfin la Séparation des Églises et de l'État en 1905 prolongent et exacerbent ce conflit cuisant entre les catholiques et les républicains. Pendant que ces divisions s'intensifient, les manuels scolaires publiés, et en usage, à cette époque continuent à

¹⁸² Fouillée, *Le Tour de la France par deux enfants* (Paris: Belin, 1878), Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k373586p.r=le+tour+de+la+france+1878.langEN>, 305.

¹⁸³ Ibid., 303.

prôner les valeurs chrétiennes à l'instar de ceux d'autrefois. En outre, le « Dieu maintenu des programmes », reste dans la plupart des manuels jusqu'après la loi de Séparation. A partir de quatre manuels de cette époque, *Tu seras citoyen* (1892) d'Émile Ganneron, *Morale et instruction civique* (1898) de L. Bertin, *Cours de morale pratique* (1903) de E. de La Hautière et *Le Tour de la France* (1906) d'Augustine Fouillée, réédité cette fois-ci pour éliminer toute mention de religion, nous verrons que la continuité entre les valeurs chrétiennes et républicaines demeurent en dépit de cette discorde politique.

Tout comme les programmes scolaires des années 1880, ces manuels « laicisés » illustrent que les catholiques et les républicains proposent le même moule de l'individu. S'en dégage un accent sur l'âme du républicain. Par exemple, dans son récit anecdotique *Tu seras citoyen*, Émile Ganneron précise que le but de son livre est de laisser « dans l'âme [des élèves] un sentiment plus élevé du rôle qu'ils seront appelés à jouer plus tard ». ¹⁸⁴ Dans cette courte phrase, l'auteur met en évidence l'idée que chaque personne prend un rôle conséquent dans l'avenir et dans le fonctionnement de la République. En 1903, E. de La Hautière souligne cette responsabilité individuelle dans son *Cours de morale pratique* : « la beauté morale, c'est à nous que nous le devons et nous ne pouvons le perdre que par nous-mêmes ». ¹⁸⁵ Ce qui plus est, participer à la vie de la nation est un devoir qui exige certaines qualités individuelles que démontre le programme de morale de L. Bertin. Sa conception de l'individu est celle d'un homme qui « obéit en outre à

¹⁸⁴ Émile Ganneron, *Tu seras citoyen : livre de lecture sur les droits et les devoirs du citoyen, avec des notions de droit usuel, des biographies, etc.* (Paris: A. Colin, 1892), III, Gallica, Accédé le 28 août 2012, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55065409/f5.image.r=tu%20seras%20citoyen%20emile%20ganneron.langFR>.

¹⁸⁵ E. de La Hautière, *Cours de morale pratique : rédigé conformément aux programmes de l'enseignement secondaire moderne, classe de quatrième (12e édition revue et augmentée, avec un appendice contenant des textes de composition...)* (Paris: Garnier frères, 1903), 6, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55414460.r=instruction+morale+et+civique+.langEN>.

une volonté intelligente et libre, qu'on appelle l'âme », une notion qui est à la base de la libre-pensée, la philosophie de Jules Ferry et ses contemporains.¹⁸⁶ Par ailleurs, elle est liée à la conviction que: « La conscience est l'œil de l'âme. » Dans cette courte maxime, l'idée de la responsabilité est mise en exergue ainsi que la notion du bien et du mal, un thème récurrent dans l'enseignement chrétien. Dans une leçon sur « les sanctions » qui rappelle les explications de la vertu et du péché qui remplissent le catéchisme, Bertin définit la souffrance qui vient d'avoir fait du mal comme « les remords ». Tandis que ce dernier est « la plus terrible punition du méchant », « une bonne conscience est une fête perpétuelle. »¹⁸⁷ De manière plus explicite, De La Hautière constate que « le sentiment de notre faute est une peine cuisante ».¹⁸⁸

De toute évidence, cette conception de l'individu qui possède un sens moral et qui est tenu responsable de sa conduite dérive du catholicisme. De la sorte, dans son *Livre de morale pratique, ou Choix de préceptes et de beaux exemples* de 1878, à savoir catholique, T.H. Barrau enseigne le « perfectionnement moral » à travers un traitement de la « conscience ». Il cite l'évêque célèbre François Fénelon, qui se focalise sur l'idée de « soi » : « Je n'ai qu'une seule affaire, qui est de m'étudier, de m'approfondir, et surtout de me vaincre, pour me rendre digne de parvenir à la vérité ».¹⁸⁹ Cet accent sur l'individu lui-même renvoie à la « beauté morale » de De La Hautière, qui, comme nous l'avons remarqué, constate que l'état vertueux dépend entièrement de soi. En effet, en s'attardant sur la nécessité de s'améliorer, il évoque le devoir et la responsabilité individuels.

¹⁸⁶ L. Bertin, *Morale et instruction civique : résumés conformes aux programmes officiels et au plan d'études du département du Nord* (Paris : C. Delagrave, 1898), 8, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5516597c.r=instruction+morale+et+civique+.langEN>.

¹⁸⁷ Ibid.

¹⁸⁸ De la Hautière, *Cours de morale pratique*, 6.

¹⁸⁹ Barrau, *Livre de morale pratique*, 49.

De surcroît, la présentation du bien et du mal comme deux extrêmes ressemble à celle des programmes catholiques. Cet être que Fénelon décrit « digne », et que L. Bertin imagine dans « une fête perpétuelle », est un homme de bonne tenue morale. Barrau décrit la relation entre le bonheur et la bonne conscience : « Nul ne peut être heureux s'il ne jouit pas de sa propre estime : Une conscience pure est un doux oreiller sur lequel l'homme de bien seul peut reposer. » En revanche, il illustre l'état de la mauvaise conscience tout en utilisant une histoire instructive de St. Jean. Dans ce récit, ce dernier trouve un homme sans famille mais avec « un front candide et pur » et le met sous la protection d'un évêque, qui s'avère peu exigeant. Quand St. Jean revient et trouve que cet homme est tombé dans le péché, il le supplie et le convainc de retourner à Dieu. Accablé de honte, le pénitent « [verse] des pleurs, reste muet et immobile » tandis que « pour toute réponse des torrents de larmes ruissellent de ses yeux ». Cette description du pécheur contrit est bel et bien l'image de « la peine cuisante » que désigne E. de La Hautière dans son manuel républicain de 1903.¹⁹⁰

Il est d'ailleurs intéressant de noter que ces qualités, et dans la doctrine chrétienne et dans la philosophie républicaine, reposent sur la notion de la liberté. La morale pratique de 1903 nous sert encore d'exemple. E. de La Hautière explique qu'après la liberté physique et politique, vient la liberté morale, qui est « le pouvoir que nous avons de choisir entre deux parties contraires et particulièrement entre le bien et le mal ». Cette définition est frappante, car elle saisit la notion du libre arbitre qui sous-tend la doctrine catholique. *L'Instruction* (1780) de Charles Gobinet en donne l'essentiel : «...l'homme étant naturellement libre et maître de ses actions, il n'y a point de puissance sur la terre qui ait droit de le contraindre...»¹⁹¹ De même, dans le catéchisme de Victor Cousin (1834), « le libre arbitre ou la faculté de vouloir et d'agir » est une des deux

¹⁹⁰ Ibid., 57-58.

¹⁹¹ Gobinet, *l'Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne*, 396.

facultés primordiales de l'homme.¹⁹² La liberté, premier mot de la devise républicaine qui reste au cœur de la conception de l'individu parmi les pères fondateurs de la III^e République, est par-dessus tout un pilier du catholicisme.

Le contenu scolaire et la campagne anticléricale de la III^e République (1890-1905) : la communauté

Dans les années 1890, les textes scolaires de l'école laïque empruntent leurs leçons sur la communauté également à la pédagogie chrétienne. Certes, l'attitude du citoyen envers son pair ou envers son frère est primordiale pour la survie de la République. En 1892, le républicain Émile Ganneron aborde le thème de solidarité au niveau de la famille.¹⁹³ Introduisant les devoirs des parents envers leurs enfants, il attire l'attention sur l'éducation : « Heureux, trois fois heureux ceux qui peuvent, dans leur enfance, recevoir les enseignements d'un père honnête et intelligent, d'une mère bonne et vertueuse. »¹⁹⁴ Mais il devient clair que l'importance de l'éducation ne se limite pas au bonheur des enfants. Il s'agit plutôt de la solidité de la famille qui devient à la fois la composante de, et le modèle à suivre pour, la République : « la famille, c'est la base de toute société et bien coupables sont ceux qui s'efforcent de la détruire ou tout au moins d'en relâcher les liens. » Six ans plus tard, le manuel républicain de L. Bertin (1898) répète l'importance de la famille en soulignant surtout le concept plus large d'unité. Ici, il insiste sur un certain « esprit de famille », tout en raisonnant que « l'union fait la force » alors que « la

¹⁹² Cousin, *Livre d'instruction morale et religieuse*, 210.

¹⁹³ La doctrine de la solidarité était prônée par les républicains de l'époque y compris Léon Bourgeois.

¹⁹⁴ Ganneron, *Tu seras citoyen*, 79.

division produit le malheur et la ruine. »¹⁹⁵ Ainsi, dans la morale républicaine, démanteler la famille veut dire affaiblir la nation.

La famille n'est pourtant pas seulement mise en exergue lors de l'avènement de la III^e République. Comme nous l'avons vu, de nombreux livres de morale catholique ont pour sujet l'amour entre frères et sœurs ou entre enfants et parents, un amour qui exige que les aînés et les parents fassent instruire les autres membres de la famille. Il est aussi vrai qu'ils épousent la notion que la famille représente « l'unité » sociale. Dans l'introduction de *La Civilité des jeunes personnes* (1860), un manuel catholique, J.B.J. De Chantal note que « La Civilité... que nous devons à nos semblables... est de la plus grande importance, dans l'intérêt même de la société, qui, aux yeux de Dieu, n'est qu'une seule et même famille. »¹⁹⁶ De cette façon, avant que l'école laïque ne déclare que chaque famille est une pierre d'assise de la République, l'école catholique a prêché que la famille fait partie d'un corps plus large—l'Église. Cette conception de la famille constitue une continuité importante entre les deux « écoles ».

Le traitement de la piété filiale et de l'amour du prochain dans *Le Tour de la France par deux enfants*, plus précisément dans l'édition de 1906 dans laquelle toute mention de religion a été supprimée, est aussi illustratif à ce sujet. Rappelons-nous qu'il s'agit dans cette histoire de deux frères, André et Julien, qui traversent et découvrent toute la France à la recherche de leur oncle après la mort de leur père. Dans un chapitre sur leurs aventures dans la région d'Auvergne, les deux garçons et leur patron, M. Gerval, discutent de la montagne du Cantal, dans la région avoisinante, et la férocité des orages qui tombent sur son sommet. Pour les petits garçons, la conversation évoque une nuit de tempête passée ensemble dans les Vosges. Se souvenant de sa

¹⁹⁵ Bertin, *Morale et instruction civique*, 11.

¹⁹⁶ J.B.J. De Chantal, *La civilité des jeunes personnes* (Paris: Jacques Lecoffre et Cie, 1860), 7, Édition GoogleBooks.

peur et des efforts de son frère, André, pour le consoler, Julien exprime la reconnaissance fraternelle : « Je me rappellerai toujours les Vosges, et cette nuit où j'étais si triste, si triste... où tu m'as réconforté, réchauffé dans tes bras et où je me suis endormi. » Et, à ce moment, pris d'une subite reconnaissance, l'aimable enfant se jeta au cou d'André. »¹⁹⁷ Dans ce passage, Fouillée met en valeur la même idée d'amour familial et de générosité envers autrui qu'avancent d'autres textes républicains tels que ceux de Bertin et de De La Hautière.

Nous n'avons qu'à regarder le texte de 1877, la première édition du *Le Tour de la France par deux enfants* dans laquelle Dieu et les références religieuses figurent souvent, pour voir que ce principe d'amour entre frères vient d'une pédagogie chrétienne. Dans cette édition antérieure, l'extrait déjà analysé continue ainsi:

« ...je me suis endormi en priant Dieu d'avoir pitié de deux orphelins à l'abandon sous le grand sapin.

— Et Dieu t'a exaucé, enfant, dit le patron [M. Gerval], puisque vous voilà à moitié de votre long voyage et en bon chemin. »¹⁹⁸

La piété filiale, une des vertus communales essentielles, trouve son origine dans ce manuel rempli de thèmes et de sentiments religieux. En enlevant cette maxime de son contexte original chrétien, l'école laïque la rend appropriée pour les futurs citoyens d'un gouvernement républicain, qui doit fleurir au détriment de, et non en harmonie avec, une présence cléricale influente.

A cet exemple frappant s'ajoutent les consignes de E. de La Hautière sur l'amour du prochain. Dans son manuel républicain de 1903, il entre dans les détails sur la nature des relations entre amis. Il s'agit de « respecter la sensibilité d'autrui » et, à cette fin, de « s'absenter

¹⁹⁷ Fouillée, *Le Tour de la France par deux enfants* (Paris: 1877), 122-126, http://www.demassieux.fr/TDFWeb/pdf/TDFVariations_1923_1877_web.pdf.

¹⁹⁸ Ibid.

de toute tentative de corruption » et éviter de « flétrir son âme, offenser sa pudeur. »¹⁹⁹ Ce principe de respect n'est pas nouveau, mais sa présentation dans ces termes devient surtout intéressante. L'usage du mot « corruption » et le contraste entre « flétrir » et « pudeur » évoquent les notions de pureté et d'innocence, un thème récurrent dans la littérature chrétienne. En effet, cela nous rappelle la robe blanche de la petite fille, Aimée, de *Francinet*. Evidemment, comme Barrau le remarque dans son livre de morale chrétienne, avant de devenir la « fraternité » de la devise républicaine, « la piété filiale était un devoir de religion [que] Dieu lui-même prescrivait [aux catholiques] ». ²⁰⁰

Ce thème se retrouve également dans une autre valeur considérée nécessaire à la vie harmonieuse de la société : l'indulgence, ou le pardon des injures. Dans son manuel de morale pratique de 1903, et donc républicain, E. de la Hautière constate que « L'indulgence est particulièrement difficile et aussi particulièrement méritoire lorsqu'elle s'exerce à l'égard des hommes qui directement nous ont fait du mal... » De la même manière, l'*Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne* de Gobinet caractérise le pardon des injures comme « une chose nécessaire pour conserver la paix et la douceur envers le prochain ». Par ailleurs, il est « difficile » mais « absolument nécessaire au salut ». ²⁰¹ Cette juxtaposition nous démontre que l'indulgence, d'une importance capitale chez les chrétiens parce qu'elle assure le salut, devient tout autant essentielle chez les républicains, parce qu'elle assure la stabilité de la famille, de la société et donc de la République. En dernière analyse, le cadre et la présentation de cette valeur se différencient de ceux de l'enseignement chrétien, tandis que le fond reste identique.

¹⁹⁹ De La Hautière, *Cours de morale pratique*, 117-8.

²⁰⁰ Barrau, *Livre de morale pratique*, 352.

²⁰¹ Gobinet, *l'Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne*, 328.

Le contenu scolaire et la campagne anticléricale de la III^e République (1890-1905) : la patrie

Les obligations patriotiques, ou les devoirs envers la patrie, continuent à figurer dans ce dernier groupe de manuels républicains. En effet, le nationalisme et l'amour de la patrie deviennent les signes caractéristiques de l'école laïque vers la fin du XIX^e siècle et au tournant du XX^e siècle. Le livre d'Émile Ganneron (1892) s'adonne presque exclusivement à l'instruction civique et au rôle du citoyen dans la République, dont le titre, *Tu seras citoyen*, témoigne nettement. Publié au début du Ralliement et juste avant l'affaire Dreyfus de 1894, ce livre scolaire sert à définir l'identité du citoyen français pendant que la droite catholique et la gauche républicaine prennent des positions divergentes sur cette même question. Le récit de Ganneron promeut surtout le point de vue des républicains.

Dans l'histoire, le protagoniste Pierre est forgeron qui est opposé à toute participation à la vie politique. Quand M. Perrin, un docteur riche, rend visite à Pierre, il explique que la politique est le devoir de chaque Français, et qu'elle ne devrait pas nuire à la vie familiale. Quand la femme de Pierre le supplie « Est-ce qu'il y a quelque chose qui doit passer, pour un mari, avant sa femme, pour un père avant ses enfants ? », le docteur lui répond « Oui...il y a la patrie. Mais, d'une façon générale...les devoirs envers la famille et les devoirs envers la patrie peuvent et doivent se concilier...tout Français a le droit de s'occuper des affaires de son pays et il a le devoir d'exercer ce droit. »²⁰² Cette scène représente un thème récurrent de l'effort pour construire la République : le bourgeois bien éduqué instruit l'ouvrier et essaie de lui faire comprendre qu'il joue un rôle conséquent dans sa famille ainsi que dans le fonctionnement de la nation.

²⁰² Ganneron, *Tu seras citoyen*, 13-15.

En même temps, des références ouvertement chrétiennes dans ce manuel soutiennent que le dévouement à la République et la moralité religieuse sont compatibles. Par exemple, le père de Pierre approuve les idées du docteur et les applique au niveau local, déclarant que « La commune, c'est une petite fraction de la patrie et nous avons envers elle, toutes proportions gardées, les mêmes devoirs qu'envers la Patrie. »²⁰³ Chose intéressante, le père remarque que ce sens d'obligation envers l'État et la patrie en général fait partie du devoir religieux. Après avoir rappelé à sa famille que « quand on a des devoirs, il faut les remplir » il se donne en tant qu'exemple : « ...c'est ce que j'ai fait toute ma vie et Dieu m'en a récompensé... »²⁰⁴ Comme nous l'avons noté, des références à Dieu, dans le sens général et non pas catholique, sont communes aux manuels scolaires dans l'immédiat de la laïcisation scolaire. Pourtant, Ganneron note que le fils aîné de Pierre « venait de faire sa première communion », ce qui suggère une influence catholique.²⁰⁵ La leçon du père implique donc que la piété catholique englobe les devoirs envers la patrie.

En effet, le patriotisme n'est pas seulement un signe distinctif des manuels laïques, mais se retrouve également dans les programmes catholiques. Pour en fournir un exemple, le *Petit Manuel de questions propres à l'Année préparatoire pour les Écoles dirigées par les Sœurs de Saint- Charles de Lyon* (1878) rappelle aux élèves lyonnaises qu'elles doivent de la gratitude à Dieu pour leur beau pays, et les encourage à prier pour la France, afin qu'elles reçoivent la protection de Dieu.²⁰⁶ Il est ainsi clair que le sentiment patriotique est présent dans la pédagogie de l'école catholique bien avant qu'il ne devienne l'apanage des républicains.

²⁰³ Ibid., 22.

²⁰⁴ Ibid.

²⁰⁵ Ibid., 8.

²⁰⁶ *Petit Manuel de questions propres à l'Année préparatoire pour les Écoles dirigées par les Sœurs de Saint- Charles de Lyon* (Lyon: A. Roux, 1878), 92-102.

Cet amour se transforme en sacrifice patriotique plus tard dans l’histoire. Pierre, devenu maire de sa commune, doit faire un voyage à Paris afin de demander une subvention de la part de la commune pour rénover ses deux écoles, ou dans les mots du protagoniste, « pour élever notre groupe scolaire ». ²⁰⁷ Dans un esprit de désintéressement, il refuse que la commune paie les frais de transport et s’obstine à utiliser ses propres économies : « ...je n’ai donc besoin de rien demander à la commune, qui n’est déjà pas très riche et qui supporte des charges relativement lourdes. » Quoiqu’il ait compté utiliser cet argent pour des vacances au bord de la mer avec sa famille, il estime que le bien de la commune est plus important que ses plaisirs personnels. Dans ce même esprit, le *Récits moraux et instructifs* d’Ambroise Rendu de 1850, et donc catholique, déclare que les devoirs envers la patrie sont des « devoirs sacrés qui doivent emporter sur toute considération d’intérêt personnel. » ²⁰⁸

Le *Leçons pratiques d’éducation morale, civique et sociale*, manuel républicain de L. Bertin (1898), fait écho à ces préceptes nationalistes. Notamment, les valeurs familiales, l’importance de l’éducation, aussi bien que l’accent sur les valeurs patriotiques se rejoignent dans le chapitre « Devoirs Envers le Maître » : « L’instituteur est le représentant de l’État et des parents ; les élèves lui doivent donc *respect* et *obéissance*...Un maître est un second père. » ²⁰⁹ En assimilant le père, chef de famille, à l’instituteur de l’école laïque, ce manuel met en valeur la place de la nation et l’estime que les élèves sont censés avoir pour elle. Comme le texte de Ganneron, le livre de Bertin lie la cause de la patrie à la vénération de Dieu, mais ici, ce dernier devient l’Être suprême du déisme : « La Patrie est la terre de nos pères, le pays où l’on est né, le morceau de terre où Dieu a attaché notre corps et notre âme. Notre Patrie est la France...et

²⁰⁷ Ganneron, *Tu seras citoyen*, 189.

²⁰⁸ Rendu, *Récits moraux et instructifs*, 239.

²⁰⁹ Bertin, *Morale et instruction civique*, 18.

surtout parce que nous aimons la France et que nous voulons vivre sous ses lois et travailler à sa gloire. »²¹⁰ En premier lieu, il soutient son argument pour un esprit nationaliste en invoquant Dieu. C'est-à-dire que c'est l'Être suprême qui désire que les Français soient un peuple uni. Pourtant, l'auteur semble élever l'importance des lois et de la gloire au-dessus de la volonté céleste—c'est « surtout » l'amour de la France, la volonté de suivre ses « lois » et un vif désir de promouvoir son éclat à travers le monde qui doivent inspirer le patriotisme. Ainsi donc, la France glorieuse doit remplacer Dieu dans la conception républicaine du patriotisme.

Cette substitution ne masque pas pour autant que le patriotisme faisait partie de l'éducation catholique avant la laïcisation scolaire. Certes, en 1879, une édition du manuel catholique *Le trésor des enfants : divisé en trois parties la morale, la vertu, la civilité* de Pierre Blanchard présente la notion tout en utilisant une terminologie similaire à celle de Bertin: « Par la patrie on n'étend pas seulement le coin de terre qui nous a vu naître, mais tout le pays qui se trouve sous les mêmes lois. »²¹¹ Dans l'esprit de Bertin et de sa consigne de « travailler à la gloire [de la France] », Blanchard souligne une certaine spécificité française dans son choix d'exemple « : ainsi, un habitant de Lille et un habitant de Marseille sont de la même patrie, quoique l'un soit dans le nord, l'autre dans le midi de la France. » Cette attention portée à la nation française montre clairement que l'école catholique adopte, autant que l'école laïque, un patriotisme cerné surtout sur la France.

L'évocation des « pères » dans le manuel de 1898 met en évidence une autre caractéristique que partagent les deux pédagogies républicaine et catholique, cette fois-ci l'utilisation de l'histoire, car les républicains veulent enraciner la république dans le passé, y

²¹⁰ Ibid., 19.

²¹¹ Pierre Blanchard, *Le trésor des enfants: divisé en trois parties la morale, la vertu, la civilité (36e édition)* (Paris: Le Prieur, 1879), 50, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5490653n.r=La+civilité+des+jeunes+personnes+.langEN>.

compris sous l'Ancien Régime. Cela devient plus manifeste dans le manuel républicain de E. de La Hautière (1903) :

Nous sommes fiers des grands hommes qui ont illustré la France à toutes les époques, sous la Royauté, sous l'Empire, sous la République ; de ses héros, de ses grands écrivains, de ses artistes, de ses savants. Quand nous lisons l'histoire, notre cœur bat au récit... Tout cela est compris dans l'idée de patrie et tout cela explique notre volonté de continuer ensemble l'œuvre que nos pères ont commencé en commun.²¹²

Dans ce passage, la République devient l'aboutissement de toute une histoire glorieuse et illustre qu'incarnent les héros d'autrefois. Mais ce n'est qu'une admiration intellectuelle des accomplissements passés des Français, car tout le texte renvoie à l'émotion et au sentiment. Certes, l'école laïque envisage que le « cœur bat au récit » de l'histoire française et que les élèves ne comprennent pas seulement l'importance de leurs devoirs envers la patrie mais sentent aussi une « volonté de continuer ensemble ». Il est important de noter que l'historien Ernest Renan, qui adopte d'ailleurs une vision positiviste des textes bibliques, exprime cette « volonté nationaliste » et l'importance de l'histoire au moment de la laïcisation scolaire de 1882 dans son discours célèbre, « Qu'est-ce qu'une nation ? » : « Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. »²¹³ Ce texte fondateur incarne l'esprit patriotique qui emplit le républicanisme français de l'époque et surtout la nuance volontariste que les instituteurs laïques visent à inculquer aux élèves.²¹⁴

Cet effort pour inculquer l'amour de la patrie par moyen d'une glorification du passé prend une place aussi conséquente dans l'instruction catholique. Nous pouvons noter d'ailleurs

²¹² De La Hautière, *Cours de morale pratique*, 149.

²¹³ Notons qu'en 1862, Renan publie *La Vie de Jésus* (1863), une interprétation « laïcisée » et ainsi choquante de la vie de Jésus en tant que figure historique.

²¹⁴ Ernest Renan, « Qu'est-ce qu'une nation ? » (Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882), http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/michel-debre/michel-debre-renan_nation_11031882.asp.

que les deux traditions font usage de l'histoire patriotique pour transmettre leurs idéologies respectives. Prenons à titre d'exemple la place prépondérante de *l'histoire sainte*, ou biblique, dans l'enseignement catholique. Dans les *Leçons élémentaires de pédagogie pratique*, un manuel publié en 1880 et donc catholique, l'auteur anonyme, un ancien inspecteur d'académie, en donne l'essentiel :

La Bible nous présentait de belles et douces figures... Nous ne pouvons trop admirer cette mère (Hannah) qui, pour rester fidèle à son Dieu, eut le courage de conduire au supplice ses sept enfants... et le courage des Machabées, leur dévouement à une sainte cause, leurs luttes, leurs victoires, leur mort glorieuse élevaient les âmes à la hauteur des sacrifices que réclame la patrie.²¹⁵

Ici, le manuel raconte les exploits des héros bibliques, plus précisément de la famille des Macchabées dont la mère Hannah encourage ses fils à se martyriser au lieu de violer la loi de Dieu. Toute comme la présentation des héros comme des exemples pour les jeunes Français dans le manuel de E. de La Hautière, cette leçon d'histoire sainte présente ces personnages en tant que modèles de piété chrétienne. Mais en même temps qu'il insiste sur les devoirs religieux et les personnages de la Bible, l'auteur rappelle aux élèves le dévouement que « réclame la patrie ».

S'ajoute à ce patriotisme abstrait l'admiration de la France en particulière. En effet, le *Petit Manuel* des Sœurs de Saint- Charles en 1878 utilise les martyrs religieux qui appartiennent aussi à l'histoire politique de la France : St. Clothilde, qui a converti le Roi Clovis au christianisme, St. Bathilde, reine pieuse et, par-dessus tout, Jeanne d'Arc. Chose intéressante, cette dernière, icône intemporelle, devient une pomme de discorde entre la droite et la gauche au XIX^e siècle, les uns la réclamant comme sainte catholique par excellence, les autres comme patriote unificatrice française. La plasticité de cette figure historique, écartelée entre

²¹⁵ *Leçons élémentaires de pédagogie pratique*, ed. Paul Dupont (Paris: Dupont, 1880), 172, Gallica, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5473783h/f185.image>.

anticléricaux et catholiques, met en lumière la division peu distincte entre ces deux traditions.²¹⁶

Nous voyons donc que le thème du patriotisme et sa présentation dans les leçons d'histoire, les signes distinctifs de l'école républicaine, ont des précédents chez l'école catholique.

Peut-être que le meilleur exemple des leçons du patriotisme à l'époque reste *Le Tour de la France par deux enfants*, publié un an après la Séparation des Églises et de l'État dans une édition dépouillée de toute référence religieuse. Il sera surtout utile d'examiner ces passages réécrits dans l'intérêt de l'école laïque. Dans la préface de 1884, Fouillée souligne la patrie comme le point de mire du manuel : « En groupant ainsi toutes les connaissances morales et civiques autour de l'idée de la France, nous avons voulu présenter aux enfants la patrie sous ses traits les plus nobles, et la leur montrer grande par l'honneur, par le travail, par le respect religieux du devoir et de la justice. »²¹⁷ Douze ans plus tard, le mot « religieux » est remplacé par « profond » car l'édition révisée du manuel ne considère pas l'héritage religieux français comme un de ses « traits les plus nobles », mais insiste plutôt sur son « honneur », la diligence de ses citoyens et ses standards de justice.²¹⁸

Dans ce même esprit, les éditeurs réécrivent la scène de mort du père d'André et Julien, dont la version de 1884 est imprégnée de connotations religieuses. Revenons au texte du livre de 1884, qui raconte que le père mourant « semblait vouloir à présent ne plus songer qu'à Dieu... Son âme s'élevait vers lui dans une ardente et dernière prière, remettant à sa garde suprême les deux orphelins agenouillés auprès du lit ».²¹⁹ Après l'élimination des « devoirs envers Dieu » dans le sillage de la Séparation, la même scène devient : « il semblait chercher par

²¹⁶ Michel Winock, « Jeanne d'Arc » (4427-4473) dans *Les Lieux de mémoire, Tome III*, sous la direction de Pierre Nora (Paris : Editions Gallimard, 1997), 4443-4454.

²¹⁷ Fouillée, *Le Tour de la France* (1884-1906, éditions comparées), 2, http://www.demassieux.fr/TDFWeb/pdf/TDFVariations_1923_1877_web.pdf.

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ Ibid., 10.

delà l'horizon cette frontière reculée de la chère patrie où il n'irait pas ; mais où ses deux fils, sans appui désormais, lui promettaient de se rendre. »²²⁰ Néanmoins, il est clair que les éditeurs n'introduisent pas le patriotisme pour la première fois en substituant la mention de « la chère patrie » française aux références religieuses. Rappelons-nous que, dans l'édition de 1884, André assure son père : « je vous promets que nous demeurerons les enfants de la France... nous resterons Français, quelque peine qu'il faille souffrir pour cela. »²²¹ A partir de ces comparaisons, nous voyons que le patriotisme est présent avant que l'école laïque ne l'adopte et ne le présente dans un nouveau cadre qui écarte la religion, se conformant à la politique anticléricale de l'époque.

En disséquant la littérature scolaire qui couvre le XIX^e siècle, nous avons saisi l'essence véritable de l'école, qui est souvent un véhicule des motivations politiques ainsi qu'un instrument de formation des jeunes. A coup sûr, les petits contes, les scénarios, les maximes et les récits contenus dans cette collection de livres scolaires expriment nettement les idéaux que prône la III^e République. A cette époque, l'État doit s'instaurer à l'encontre de l'Église, qu'il regarde en tant qu'adversaire et menace. Cependant, ces textes mettent en lumière que les principes au cœur du dogme catholique et de cette soi-disant « morale républicaine », qu'ils portent sur l'individu, la communauté ou la patrie, se chevauchent, se confondent et même se renforcent. En se basant sur le contexte d'anticléricisme, qui entoure la laïcisation de l'école et devient ensuite exacerbé par les luttes de la fin de siècle jusqu'à la laïcisation de l'État en 1905, nous déduisons que l'idée d'une opposition découle d'un âpre conflit du pouvoir qui reste un des signes distinctifs de l'histoire religieuse française. Somme toute, nous avons pu apercevoir comment l'école laïque, considérée comme une des grandes innovations du XIX^e siècle en

²²⁰ Ibid., 7.

²²¹ Ibid., 5.

France, est en large partie un vestige de son prédécesseur catholique.

Conclusion générale

La laïcisation scolaire constitue l'un des moments charnières de l'histoire religieuse, politique et sociale de la République française. Première rupture avec l'Église catholique après la Révolution de 1789, elle marque un tournant dans l'évolution de l'identité nationale, c'est-à-dire de la France catholique, « fille aînée de l'Église », à la France républicaine, « indivisible, laïque, démocratique et sociale ».²²² Institution qui façonne l'esprit et l'intellect de nouvelles générations, l'école devient l'objet de la vive querelle entre l'État républicain et l'Église catholique, qui se combattent pour la mainmise politique pendant que la III^e République prend forme à la fin du XIX^e siècle. Cherchant à arracher aux catholiques leur influence, dont le monopole ecclésiastique sur l'éducation reste le socle, les républicains visent à substituer un nouveau « catéchisme républicain » au dogme chrétien dans la salle de classe. Cette étude a tâché d'éclairer la vraie signification de cette « morale » par rapport à l'enseignement catholique dans le contexte de cette lutte acharnée.

Nous avons vu que l'anticléricalisme, devenu élément de la politique républicaine dès la Révolution de 1789, caractérise les relations politico-ecclésiastiques tout au long de la mise en place de la III^e République. Lors de la naissance de ce régime, le pays s'interroge sur le meilleur moyen de se rétablir après une défaite militaire par la Prusse et les bouleversements de la guerre civile de la Commune. Une division nette s'esquisse entre la gauche, qui prône une vision républicaine du gouvernement qui rejette l'influence de l'Église, et la droite, qui promeut en tant que solution aux malheurs de la France un retour à la foi. Après une période réactionnaire, les républicains prennent contrôle du gouvernement à la fin des années 1870 et promulguent des

²²² « L'article premier », « Constitution du 4 octobre 1958 de la République française », Version mise à jour en novembre 2011, <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution.asp>.

mesures qui ciblent l'Église. En dépit de la paix fragile qu'établit le mouvement du Ralliement à partir de 1892, le combat catholique-républicain se poursuit avec la laïcisation de la société civile et la montée des tensions pendant l'affaire Dreyfus. Ce conflit canalise l'antisémitisme des conservateurs catholiques, ceux qui associent les juifs à l'image d'une France républicaine et déchristianisée, et suscite alors de vifs débats sur l'identité française. Finalement, l'expulsion des congrégations enseignantes pendant le mandat combiste (1902-1905) constitue une véritable persécution religieuse. A maintes reprises, le conflit des « deux France » se dessine et évoque cette question : s'agit-il d'une France chrétienne, liée inextricablement à l'Église catholique ou d'une France républicaine, divorcée de, et donc incompatible avec, cette dernière?

S'interrogeant sur la situation scolaire, nous avons également compris le contrôle qu'exerce l'Église sur l'école jusqu'au passage des lois Ferry, un contrôle qui autrefois assurait la formation des jeunes fidèles. Le monopole sur l'enseignement que tient l'Église pendant l'Ancien Régime est ciblé par les projets de réforme de la Révolution de 1789 et fait place à un monopole étatique lors de l'instauration de l'Université napoléonienne au début de l'Empire (1808). Mais cette hégémonie du système scolaire se limite à l'enseignement secondaire, car l'instruction primaire demeure le domaine des religieux. Dans la première moitié du XIX^e siècle, nous assistons à une cléricisation de l'enseignement avec les lois Guizot (1830) et Falloux (1850), qui exigent un contenu religieux et la présence cléricale à l'école. Cette réalité aussi bien que le prolongement du contrôle ecclésiastique dans le primaire exacerbent l'intensité de la position anticatholique que prend la gauche républicaine. Il s'ensuit qu'en 1881 et 1882, la République promulgue les lois Ferry, qui établissent la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'école publique. L'insistance républicaine sur un contenu laïcisé et la fermeture des écoles

congréganistes témoignent de l'antichléricisme qui sous-tend ce processus de laïcisation scolaire.

Finalement, nous avons tracé le fil qui lie les livres scolaires catholiques d'avant les lois Ferry et les manuels républicains qui se produisent dans la période qui mène à la laïcisation de l'État en 1905. Les livres « laïques » peu connus aussi bien que des classiques tels que *Francinet* et *Le Tour de la France par deux enfants* illustrent les valeurs que prêche la « morale républicaine » au sujet de l'individu et de la communauté. Chose révélatrice, la devise nationale résume bien ce vaste faisceau de principes que nous avons mis en relief : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Nous avons pu voir que ces valeurs, ainsi que le dévouement patriotique souvent attribué à une idéologie républicaine, figurent également dans le catéchisme, les contes catholiques et les écrits des auteurs les plus célèbres du christianisme, tels que Jacques-Bénigne Bossuet, Jean-Baptiste de la Salle et Victor Cousin. En outre, ces continuités restent en place du début de la laïcisation scolaire (1882) jusqu'au temps de la Séparation des Églises et de l'État (1905), souvent considéré comme l'aboutissement des conflits entre l'Église et la République. Cette juxtaposition fait montre que cette « morale républicaine » tire visiblement ses bases de l'enseignement chrétien, un phénomène que masque la politique anticléricale de l'époque.²²³

Si la laïcité scolaire reste en quelque sorte la pièce maîtresse de la laïcité républicaine, la notion de continuité entre l'enseignement pré et post Ferry a des conséquences profondes pour la

²²³ Cette enquête peut servir de tremplin aux futures études sur la mise en place et le rôle de l'école républicaine. Par exemple, d'autres projets de recherche pourraient entrer de manière plus approfondie dans la question théorique de la libre pensée et de la franc-maçonnerie, qui forment en grande partie les fondements théoriques de « la morale laïque ». De même, d'autres analyses pourraient prendre en compte les perspectives d'autres cultes, tel que le protestantisme, et examiner la question du genre, car l'éducation masculine et féminine chez les catholiques ainsi que chez les républicains sont bien distinctes. Finalement, un élargissement du champ chronologique serait aussi intéressant. Tracer l'évolution du contenu scolaire au XX^e siècle, ainsi que les relations entre les Églises et l'État, éclairerait la pertinence de ce sujet dans la France contemporaine.

signification de cette dernière. Certes, il faut être toujours conscient du fait que la laïcité est née dans un contexte d'une politique passionnée et, parfois, discriminatoire. Ne pas reconnaître que l'identité républicaine se fonde sur un réseau de valeurs catholiques est se montrer toujours hostile à toute association à une identité religieuse. Pourtant, le but de l'œuvre laïque reste la liberté de conscience et la neutralité religieuse « dans une France où ce principe même [aide] à cimenter l'unité nationale », pour reprendre les mots des historiens Jean-François Chanet et de Denis Pelletier.²²⁴ De toute évidence, elle tranche nettement avec la politique anticléricale qui a coloré l'instauration de l'école ferryste. Cette réflexion devient d'autant plus importante que la République essaie actuellement de faire face à la présence croissante de l'Islam. Le port du foulard musulman à l'école a suscité des débats en 1989 et 1994, qui ont abouti à la loi de 2004, interdisant le port des signes religieux à l'école, car il s'agit « [de tenues par lesquelles] les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse ».²²⁵ Faisant écho aux débats des années 1880, où le crucifix sur le mur et la mention des prières au Dieu catholique évinçaient « ostensiblement une appartenance religieuse », cette polémique touche au cœur même de l'identité française.²²⁶

Mais notre analyse suggère que l'incorporation des éléments religieux ne doit pas être nocive à la nation républicaine, et peut même l'enrichir. Cet examen des textes scolaires élucide la définition du républicanisme et par extension la place des citoyens dans la République, et

²²⁴ Jean-François Chanet et Denis Pelletier, « La laïcité à l'épreuve de la sécularisation 1905-2005 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 87 (2005): 7, accédé le 15 avril 2013, <http://www.jstor.org/stable/3771898>.

²²⁵ « Article premier », « Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics », accédé le 17 avril 2013, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524456&dateTexte=20130415>.

²²⁶ Ibid.

permet une interprétation plus objective de la laïcité. A coup sûr, quand les instituteurs se mettent à enseigner « la morale commune » en septembre de cette année, conforme aux directives du ministre de l'Éducation Vincent Peillon, il faut qu'ils reconnaissent les origines de cette morale et sachent détacher la protection de la conscience de toute motivation politique.

Bibliographie

- « L'acte constitutionnel du 24 juin 1793 ». Dans Léon, Antoine et Pierre Roche. *Histoire de l'enseignement en France*. Paris: Presses Universitaires de France, 2008.
- Mme A.P.. *Contes instructifs, moraux et amusants à l'usage des enfants*. Paris: F. Bellavoine et Cie, 1827. Gallica.
- « L'article 7 du projet de loi du 15 mars 1879 ». Dans Ozouf, Mona. *L'École, l'Église et la République, 1871-1914*. Paris: A. Colin, 1963.
- « L'article premier », « Constitution du 4 octobre 1958 de la République française », Version mise à jour en novembre 2011, <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/constitution.asp>.
- L'Assemblée Nationale. « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. » Version mise à jour en 1998. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/dudh/1789.asp>.
- Barrau, Theod.-H. *Livre de Morale Pratique ou choix de préceptes et de beaux exemples Destiné à la lecture courante dans les écoles et les familles*. Paris: Librairie L.Hachette et Cie, 1878. HathiTrust.
- Baubérot, Jean. *Histoire de la Laïcité en France*. Paris : PUF, 2000.
- Bert, Paul. *L'instruction civique à l'école : notions fondamentales...* Paris: Picard-Bernheim, 1882.
- Bertin, L. *Morale et instruction civique : résumés conformes aux programmes officiels et au plan d'études du département du Nord*. Paris : C. Delagrave, 1898. Gallica.
- Birnbaum, Pierre. *Les fous de la République: Histoire politique des Juifs d'État de Gambetta à Vichy*. Paris: Fayard, 1992.
- Blanchard, Pierre. *Le trésor des enfants: divisé en trois parties la morale, la vertu, la civilité (36e édition)*. Paris: Le Prieur, 1879.
- Bossuet, Jacques-Bénigne. *Méditations sur l'Évangile* (écrites pour les religieuses de la Visitation de Meaux, 1695) dans Alice Martin. *Comment il faut prier*. Paris : Bloud, 1910.
- Boutroux, Émile. *La Revue Pédagogique*. avril 1883. Dans Ozouf, *L'École, L'Église et la République*.
- Bredin, Jean-Denis. *The Affair : the case of Alfred Dreyfus*. New York, 1986.
- Bury, J.P.T. Bury et R.P. Tombs. *Thiers, 1797-1877: a political life*. Londres: 1986. Gallica.

Le cardinal Lavigerie, « Le Toast d'Alger du 12 novembre 1890 ». Accédé le 21 novembre 2012.
<http://www.africamission-mafr.org/itineraire9.htm>.

Chanet, Jean-François et Denis Pelletier. « La laïcité à l'épreuve de la sécularisation 1905-2005 ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 87 (2005) : 7-10. Accédé le 15 avril 2013.
<http://www.jstor.org/stable/3771898>.

De Chantal, J.B.J. *La civilité des jeunes personnes*. Paris: Jacques Lecoffre et Cie, 1860. Édition GoogleBooks.

Cholvy, Gerard et Yves-Marie Hilaire. Avant-propos de *Histoire religieuse de la France contemporaine: 1880/1930*, sous la direction de Gérard Cholvy et Yves-Marie Hilaire, 7-11. Toulouse: Éditions Privat, 1986.

Clark, Linda L. *Schooling the Daughters of Marianne : Textbooks and the Socialization of Girls in Modern French Primary Schools*. Albany : SUNY Press, 1984.

« Concordat du 23 Fructidor an IX [10 Septembre 1801] régissant la vie religieuse en France signé par Bonaparte 1er consul et le Pape Pie VII. » Accédé le 15 novembre 2012.
<http://www.roi-president.com/bio/bio-fait-Concordat+de+1801.html>.
« Constitution du 5 Fructidor an III (22 août 1795). » Accédé le 23 octobre 2012.
<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/constitutions/constitution-de-1795-an3.asp>.

« Constitution du 3 septembre 1791 ». Dans Léon, Antoine et Pierre Roche.

Cousin, Victor. *Livre d'instruction morale et religieuse: à l'usage des écoles primaires catholiques, élémentaires et supérieures, des écoles normales et des commissions d'examen*. Paris: chez F. G. Levrault, 1834. Gallica.

Curtis, Sarah Ann. *Educating the Faithful: Religion, Schooling and Society in Nineteenth-Century France*. DeKalb: Northern Illinois University Press, 2000.

Datta, Venita. *Birth of a National Icon: The Literary Avant-Garde and the Origins of the Intellectual in France*. Albany: State University of New York Press, 1999.

« Décrets de septembre et de décembre, 1789 ». Dans Léon, Antoine et Pierre Roche.

« Délibérations sur le projet et les propositions de loi concernant la Séparation des Églises et de l'État, 1^{re} séance du 21 mars 1905. » *Annales de la Chambre des députés*. Accédé le 30 novembre 2012. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/eglise-etat/chronologie.asp>.

Denain, H. « Discours de distribution des prix dans une commune rurale. » Chartres : 1862. Dans Eugen Weber.

Eichner, Carolyn J. *Surmounting the Barricades: women in the Paris Commune*. Bloomington,

IN, 2004.

Encyclopédie contributive Larousse en ligne. « Révolution française. » Accédé le 23 octobre 2012.

http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/R%C3%A9volution_fran%C3%A7aise/140733.

Ferry, Jules. « Discours parlementaires : Sénat, séance du mardi 14 mars 1882 ». Dans *Manuel générale de l'instruction primaire*. Volume 18, Issue 1. Paris: La Librairie Hachette, 1882. books.google.com/books?id=n9PNAAAAMAAJ.

Ferry, Jules. « Lettre Aux Instituteurs. » *Ferry, Jaurès, Briand : Aux origines de la loi de 1905*, présentation de Joël Roman. Paris : Hachette Littératures, 2005.

Fouillée, Augustine (G. Bruno). *Les Enfants de Marcel, instruction morale et civique en action ... 8e éd.* Paris: Belin, 1887. Hathitrust.

----- *Francinet, livre de lecture courante : principes élémentaires de morale et d'instruction civique, d'économie politique, de droit usuel, d'agriculture, d'hygiène et de sciences usuelles (55e édition conforme aux nouveaux programmes et ornée de 350 gravures instructives)*. Paris: E. Belin, 1885. Gallica.

----- *Instruction morale et civique pour les petits enfants: morale sociale, instruction civique, sciences usuelles (9e édition conforme aux nouveaux programmes officiels)*. Paris: E. Belin, 1884. Gallica.

----- *Le Tour de la France par deux enfants*. Paris: 1877. Demassieux.
http://www.demassieux.fr/TDFWeb/pdf/TDFVariations_1923_1877_web.pdf.

----- *Le Tour de la France par deux enfants*. Paris: Belin, 1878.

----- *Le Tour de la France par deux enfants*. Paris: Librairie Classique Eugene Belin, 1884. Project Gutenberg. Accédé le 7 septembre 2012. <http://www.gutenberg.org/ebooks/27782>.

----- *Le Tour de la France. 1884-1906, éditions comparées*.
http://www.demassieux.fr/TDFWeb/pdf/TDFVariations_1923_1877_web.pdf.

Gambetta, Léon. « Discours du 4 mai 1877 » dans Mayeur, Jean-Marie Mayeur. *Les débuts de la III^e République: 1871-1898*. Paris: Éditions du seuil, 1973, 38.

----- « Discours du citoyen Gambetta représentant du peuple : prononcé à l'anniversaire de la défense héroïque de Saint-Quentin le 16 novembre ». Cahors: impr. de H. Combarieu, 1871.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5456667f.r=Discours+du+citoyen+Gambetta+repr%C3%A9sentant+du+peuple+.langEN>.

- Ganneron, Émile. *Tu seras citoyen : livre de lecture sur les droits et les devoirs du citoyen, avec des notions de droit usuel, des biographies, etc.* Paris: A. Colin, 1892. Gallica.
- Gobinet, Charles. *l'Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne: Tirée de l'Écriture Sainte et des Saints Pères, Divisée en Cinq Parties.* Paris: P.D. Brocas, 1780. Édition Google Books.
- De La Hautière, E. *Cours de morale pratique : rédigé conformément aux programmes de l'enseignement secondaire moderne, classe de quatrième (12e édition revue et augmentée, avec un appendice contenant des textes de composition...)* Paris: Garnier frères, 1903. Gallica,
- Hunt, Lynn. « Révolution française et vie privée ». Dans *Histoire de la vie privée: De la Révolution à la Grande Guerre* (Tome 4), sous la direction de Philippe Ariès et de Georges Duby, 21-51. Paris: Seuil, 1985.
- Jaurès, Jean. « Préface, » *Les Preuves*, le 11 octobre 1898. Accédé le 29 novembre 2012. http://www.marxists.org/francais/general/jaures/works/1898/09/jaures_18980929.htm.
- Jean 8:31-36. Version Louis Segond, 1910. Texte integral. Info-Bible.org.
- Jeuzy, Michel. *Petite histoire de l'enseignement de la morale à l'école.* Paris: R. Laffont, 2000.
- Jonas, Raymond Jonas. *France and the Cult of the Sacred Heart : An Epic Tale for Modern Times.* Berkeley : University of California Press, 2000.
- Le Journal des Instituteurs.* Le 2 juillet 1882. Dans Ozouf, *L'École, L'Église et la République.*
- Langeron, Pierre. « Chapitre 3: La Laïcité. » Cours magistral, l'IEP, Aix-en-Provence, France, avril 2012.
- « Vous avez dit : laïcité? ». *Le Devoir*, le 4 octobre 2007. Accédé le 3 décembre 2012. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/159320/vous-avez-dit-laicite>.
- Leçons élémentaires de pédagogie pratique*, ed. Paul Dupont. Paris: Dupont, 1880. Gallica.
- Léon, Antoine et Pierre Roche. *Histoire de l'enseignement en France.* Paris: Presses Universitaires de France, 2008.
- Les procès célèbres de l'année 1904-1905.* Paris: Librairie universelle, 1905. Accédé le 1 décembre 2012. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105988f/f275.image>.
- Liard, Louis. *L'Enseignement supérieur en France 1789-1893.* Paris : Armand Colin, 1894.

« Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État. » Accédé le 30 novembre 2012.
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006070169&dateTexte=20080306>.

Mayeur, Jean-Marie. *Les débuts de la III^e République: 1871-1898*. Paris: Éditions du seuil, 1973.

De Montclos, X. *Le Toast d'Alger. Documents*. Paris: de Boccard, 1966.

Naquet, Alfred. *La Loi du divorce*. Paris: E. Fasquelle, 1903. Accédé le 23 novembre 2012.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k105507r/f37.image.r=alfred%20naquet.langFR>.

Nicolet, Claude. *L'Idée républicaine en France*. Paris : Editions Gallimard, 1982.

« Les Nouveaux 363 ». *La Croix*. le 31 octobre 1886. Accédé le 4 décembre 2012.
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2112855/f1.image.langFR>.

------. *Composition française: Retour sur une enfance bretonne*. Paris: Gallimard, 2009.

Ozouf, Mona. *L'École, l'Église et la République, 1871-1914*. Paris: A. Colin, 1963.

« Paris est dans le droit. » *Journal officiel de la Commune de Paris*, 54, le 21 mars 1871. Accédé le 23 novembre 2012. <http://fr.scribd.com/doc/58974914/3/Mercredi-22-mars-1871>.

Peillon, Vincent. « Vincent Peillon pour l'enseignement de la "morale laïque" ». *L'Express*, le 2 septembre 2012. http://www.lexpress.fr/actualite/politique/vincent-peillon-pour-l-enseignement-de-la-morale-laique_1155535.html.

Petit Manuel de questions propres à l'Année préparatoire pour les Écoles dirigées par les Sœurs de Saint- Charles de Lyon. Lyon: A. Roux, 1878.

Prost, Antoine. *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*. Paris: Armand Colin, 1968.

Les Questions Actuelles. Volumes 99-100. Paris: 1908. Accédé le 9 avril 2013.
<https://play.google.com/books/reader?id=5Y0KAQAIAAJ&printsec=frontcover&output=reader&authuser=0&hl=en&pg=GBS.PA17>.

« Rapport et projet de décret relatifs à l'organisation générale de l'instruction publique, Présentation à l'Assemblée législative : 20 et 21 avril 1792 ». Accédé le 21 janvier 2013. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/7ed.asp>.

Rémond, René. *L'invention de la laïcité: De 1789 à demain*. Paris: Bayard, 2005.

- Renan, Ernest. « Qu'est-ce qu'une nation ? » Conférence faite en Sorbonne. Le 11 mars 1882. L'Assemblée Nationale.
- Rendu, Ambroise. *Récits moraux et instructifs: Livre de lecture à l'usage des écoles primaires*. Paris : C Fouraut, 1850. Gallica.
- Rigault, Georges. *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, Tome IV : l'Institut restauré (1805-1830)*. Dans Curtis, *Educating the Faithful*.
- Schivelbusch, Wolfgang. *The Culture of Defeat : On National Trauma, Mourning, and Recovery*, trans. Jefferson Chase. NY : Henry Holt and Company, 2004.
- Simon, Jules. *L'École*. Paris: Hachette, 1894.
- Sowerwine, Charles. *France Since 1870: Culture, Society and the Making of the Republic*. NY: Palgrave macmillan, 2009.
- Vallès, Jules. *L'Enfant*. Paris: Pascal, 1974.
- Villemain, A.F. *Rapport*. 1843. Dans Léon, Antoine et Pierre Roche.
- Weber, Eugen. *Peasants into Frenchmen: the modernization of rural France, 1870-1914*. Stanford: Stanford UP, 1976.
- Weil, Patrick. « Les quatre piliers de la nationalité. » *Le Monde*, 23 août 2012. Accédé le 28 septembre 2012. http://www.lemonde.fr/idees/article/2010/08/23/les-quatre-piliers-de-la-nationalite-par-patrick-weil_1401781_3232.html.
- Winock, Michel. « Jeanne d'Arc ». Dans *Les Lieux de mémoire, Tome III*, sous la direction de Pierre Nora, 4427-4473. Paris : Editions Gallimard, 1997.
- Wright, Julian. Revue de *Vers la liberté religieuse: La separation des Eglises et de l'Etat. Actes du colloque organisé à Créteil les 4 et 5 février 2005 par l'Institut Jean-Baptiste Say de l'Université Paris XII-Val-de-Marne* de Philippe Boutry et André Encrevé. Bordeaux: Editions Bière, 2006. Accédé le 22 octobre 2012. www.h-france.net/vol8reviews/vol8no88wright.pdf.
- Zola, Émile. « J'accuse...! ». *L'Aurore*, le 13 janvier 1898. Accédé le 23 novembre 2012. <http://www.cahiers-naturalistes.com/jaccuse.htm>.

